

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT  
DE L'ECONOMIE VERTE ET DU  
CHANGEMENT CLIMATIQUE

-----

BURKINA FASO

-----

Unité-Progrès-Justice



## STRATEGIE NATIONALE D'ECONOMIE VERTE 2019-2023

Mai 2019

## TABLE DES MATIERES

<b>Table des matières</b> .....	<b>2</b>
<b>liste des tableaux</b> .....	<b>3</b>
<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	<b>5</b>
<b>AVANT –PROPOS</b> .....	<b>11</b>
<b>RESUME EXECUTIF</b> .....	<b>12</b>
<b>RAPPEL DE CONCEPTS ET DEFINITIONS</b> .....	<b>14</b>
<b>CONTEXTE ET JUSTIFICATION</b> .....	<b>16</b>
Description de la thématique .....	16
Le champ d’actions de la stratégie .....	16
L’importance de la stratégie (justification) .....	17
<b>PARTIE I : ANALYSE DIAGNOSTIQUE DU CONTEXTE DE L’ECONOMIE VERTE</b> .....	<b>18</b>
I.1 le contexte politique, économique, social et environnemental .....	18
I.1.1. Contexte politique .....	18
I.1.2. Contexte économique .....	18
I.1.3. Contexte social .....	19
I.1.4. Contexte environnemental.....	20
I.2. Le cadre organisationnel, institutionnel et réglementaire.....	20
I.2.1. Le cadre organisationnel et institutionnel .....	20
I.2.2. Le cadre juridique .....	21
I.4. Bilan des politiques et stratégies antérieures .....	23
I.4.1 Sur le plan de l’emploi et de l’équité sociale.....	23
I.4.2 Dans le domaine du bien être humain et de l’équité sociale.....	24
I.4.3 En matière d’énergie et technologies propres.....	24
I.4.4 Sur le plan de l’urbanisme et de l’habitat .....	26
I.4.5 Dans le domaine des transports.....	28
I.5 Analyse FFOM du domaine de l’économie verte .....	30
I.5.1. Les FFOM du secteur primaire .....	30
I.5.2. Les FFOM du secteur secondaire.....	33
I.5.3. Les FFOM du secteur tertiaire .....	34
I.6. Leviers d’investissement et de création des emplois verts.....	37
I.6.1. Dans le secteur primaire.....	37
I.6.2. Dans le secteur secondaire.....	38
I.6.3. Dans le secteur tertiaire .....	40

I.6 les grands défis à relever .....	42
<b>PARTIE II : ELEMENTS DE LA STRATEGIE.....</b>	<b>44</b>
II.1. Les fondements .....	44
II.1.1 Au niveau international .....	44
II.1.2 Au niveau régional.....	44
II.1.3 Au niveau national.....	44
II.2 la vision.....	45
II.3 Les principes directeurs.....	45
II.4 Les orientations stratégiques .....	47
II.4.1L'objectif global et les impacts attendus.....	47
• <b>Axe 1 : gouvernance de l'économie verte .....</b>	<b>47</b>
<b>PARTIE III : Dispositions de mise en œuvre et de suivi évaluation.....</b>	<b>49</b>
III.1. Dispositions de mise en œuvre .....	49
III.1.1.1 Mécanisme de pilotage .....	49
III.1.1.2 Mécanisme de coordination.....	49
III.1.2 Cadre organisationnel .....	50
III.2. INSTRUMENTS DE MISE EN ŒUVRE.....	51
Plan de communication.....	51
III.3. Le suivi et l'évaluation .....	52
III.3.1 Le mécanisme de suivi et d'évaluation .....	52
III.3.1.2 évaluation de la SNEV.....	52
III.3.2 Les outils de suivi et d'évaluation .....	52
III.4. Coût et Mécanisme de financement .....	53
<b>Partie IV : L'analyse et la gestion des risques .....</b>	<b>55</b>
IV.1 Facteurs de viabilité .....	55
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>58</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>59</b>

### LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: indicateurs de pauvreté en 2009 et 2014 .....	19
Tableau 2: indicateurs de pauvreté selon le milieu de résidence en 2009 et 2014 .....	19
Tableau 4: Leviers et emplois verts dans le secteur primaire.....	37
Tableau 5: Leviers et emplois verts dans le secteur secondaire .....	38
Tableau 6: Leviers et emplois verts dans le secteur tertiaire.....	40

Tableau 11: Facteurs de viabilité.....	55
Tableau 12: Facteurs de risques .....	56

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>AMBF</b>	: Association des Municipalités du Burkina Faso
<b>ANEREE</b>	: Agence Nationale des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique
<b>APD</b>	: Aide Publique au Développement
<b>APFNL</b>	: Agence de Promotion des Produits Forestiers Non Ligneux
<b>ASPHF</b>	: Agrosylvopastoral, Halieutique et Faunique
<b>BAD</b>	: Banque Africaine de Développement
<b>BM</b>	: Banque Mondiale
<b>BTP</b>	: Bâtiment et Travaux Publics
<b>BUNEE</b>	: Bureau National des Evaluations Environnementales
<b>CASEM</b>	: Conseil d'Administration du Secteur Ministériel
<b>CCI</b>	: Chambre du Commerce et de l'Industrie
<b>CDD</b>	: Cellules de Développement Durable
<b>CEDEAO</b>	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CGDD</b>	: Commissariat Général du Développement Durable
<b>CIDD</b>	: Critères et Indicateurs de Développement Durable
<b>CLDD</b>	: Charte Locale de Développement Durable
<b>CMA</b>	: Chambre des Métiers et de l'Artisanat
<b>CARPAS- CNUCED</b>	: Cadre Africain de Référence au Programme d'Ajustement Structurel – Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
<b>CNCC</b>	: Commission Nationale de la Consommation et de la Concurrence
<b>CNDD</b>	: Conseil National pour le Développement Durable
<b>CONADD</b>	: Conférence Nationale du Développement Durable
<b>CONASUR</b>	: Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
<b>CONEDD</b>	: Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable
<b>COREDD</b>	: Conférences Régionales de Développement Durable

<b>CPF</b>	: Confédération Paysanne du Faso
<b>CSI-GDT</b>	: Cadre Stratégique d'Investissements pour la Gestion Durable des Terres
<b>CT</b>	: Collectivités Territoriales
<b>CTS</b>	: Comité Technique de Suivi
<b>DD</b>	: Développement Durable
<b>DDDI</b>	: Département du Développement Durable et des Infrastructures
<b>DG</b>	: Direction Générale
<b>DGA</b>	: Direction Générale de l'Artisanat
<b>DGAHC</b>	: Direction Générale de l'Architecture, de l'Habitat et de la Construction
<b>DGB</b>	: Direction Générale du Budget
<b>DGCE</b>	: Direction Générale du Commerce Extérieur
<b>DGCI</b>	: Direction Générale du Commerce Intérieur
<b>DGCoop</b>	: Direction Générale de la Coopération
<b>DGEE</b>	: Direction Générale de l'Efficacité Energétique
<b>DGEF</b>	: Direction Générale des Eaux et Forêts
<b>DGEP</b>	: Direction Générale de l'Economie et de la Planification
<b>DGER</b>	: Direction Générale des Energies Renouvelables
<b>DGESS</b>	: Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
<b>DGEVCC</b>	: Direction Générale de l'Economie verte et du Changement Climatique
<b>DGFP</b>	: Direction Générale de la Formation Professionnelle
<b>DGPE</b>	: Direction Générale de la Préservation de l'Environnement
<b>DGI</b>	: Direction Générale de l'Industrie
<b>DGI</b>	: Direction Générale des Impôts
<b>DGM</b>	: Direction Générale des Mines
<b>DGPA</b>	: Direction Générale des Productions Animales
<b>DGPE</b>	: Direction Générale de la Promotion de l'Emploi
<b>DGPER</b>	: Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale

<b>DGPV</b>	: Direction Générale des Productions Végétales
<b>DGRH</b>	: Direction Générale des Ressources Halieutiques
<b>DGT</b>	: Direction Générale du Tourisme
<b>DGTCP</b>	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
<b>DGTTM</b>	: Direction Générale des Transports Terrestres et Maritimes
<b>DGUTF</b>	: Direction Générale de l'Urbanisme et des Travaux Fonciers
<b>DP</b>	: Division des Politiques
<b>DRB</b>	: Direction Régionale du Budget
<b>EEDD</b>	: Education, Environnement et Développement Durable
<b>EES</b>	: Evaluation Environnementale Stratégique
<b>EIE</b>	: Etude d'Impacts sur l'Environnement
<b>FAO</b>	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>FGF</b>	: Fonds pour les Générations Futures
<b>GAR</b>	: Gestion Axée sur les Résultats
<b>GDT</b>	: Gestion Durable des Terres
<b>IDH</b>	: Indice de Développement Humain
<b>IEC</b>	: Information, Education, Communication
<b>INSD</b>	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
<b>IPE</b>	: Initiative Pauvreté Environnement
<b>LCD</b>	: Lutte Contre la Désertification
<b>LODD</b>	: Loi d'Orientation sur le Développement Durable
<b>MAAH</b>	: Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques
<b>MAEP</b>	: Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs
<b>MCAT</b>	: Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme
<b>MCPD</b>	: Modes de Consommation et de Production Durables
<b>MEEVCC</b>	: Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique

<b>MEMC</b>	: Ministère de l’Energie, des Mines et des Carrières
<b>MFSNF</b>	: Ministère de la Femme de la Solidarité Nationale et de la Famille
<b>MHU</b>	: Ministère de l’Habitat et de l’Urbanisme
<b>MICA</b>	: Ministère de l’Industrie, du Commerce et de l’Artisanat
<b>MID</b>	: Ministère des Infrastructures et du Désenclavement
<b>MINEFID</b>	: Ministère de l’Economie, des Finances et du Développement
<b>MJFPE</b>	: Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l’Emploi
<b>MRAH</b>	: Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
<b>MATDSI</b>	: Ministère de l’Administration du Territoire, de la Décentralisation et de la Sécurité Intérieure
<b>ODD</b>	: Objectifs du développement durable
<b>ONDD</b>	: Observatoire National du Développement Durable
<b>ONEDD</b>	: Observatoire National de l’Environnement et du Développement Durable
<b>ONG</b>	: Organisation Non Gouvernementale
<b>ONTB</b>	: Office National du Tourisme Burkinabè
<b>ONU</b>	: Organisation des Nations Unies
<b>OO</b>	: Objectif Opérationnel
<b>OS</b>	: Objectif Stratégique
<b>OSC</b>	: Organisation de la Société Civile
<b>PADD</b>	: Plan d’Action pour le Développement Durable
<b>PAN/LCD</b>	: Plan d’Action National de Lutte Contre la Désertification
<b>PAP</b>	: Plan Annuel de Performance
<b>PCD</b>	: Plans Communaux de Développement
<b>PDA/ECV</b>	: Plan Décennal d’Action pour l’Environnement et le Cadre de Vie
<b>PFNL</b>	: Produits Forestiers Non Ligneux
<b>PGES</b>	: Plan de Gestion Environnementale et Social
<b>PHIE</b>	: Périmètre Halieutique d’Intérêt Economique

<b>PIB</b>	: Produit Intérieur Brut
<b>PM</b>	: Premier Ministère
<b>PMA</b>	: Pays les Moins Avancés
<b>PNA</b>	: Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques
<b>PNAT</b>	: Politique Nationale d'Aménagement du Territoire
<b>PNB</b>	: Produit National Brut
<b>PNDD</b>	: Politique Nationale de Développement Durable
<b>PNDES</b>	: Plan National de Développement Economique et Social
<b>PNE</b>	: Politique Nationale en matière d'Environnement
<b>PNG</b>	: Politique Nationale Genre
<b>PNGT</b>	: Programme National de Gestion des Terroirs
<b>PNIEDD</b>	: Plan National d'Investissement en Environnement pour le Développement Durable
<b>PNP</b>	: Politique Nationale de Population
<b>PNSR</b>	: Programme National du Secteur Rural
<b>PNT</b>	: Politique Nationale du Tourisme
<b>PNUD</b>	: Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PNUE</b>	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
<b>PRD</b>	: Programme Régional de Développement
<b>PTF</b>	: Partenaire Techniques et Financiers
<b>RAP</b>	: Rapport Annuel de Performances
<b>REEB</b>	: Rapport sur l'Etat de l'Environnement au Burkina Faso
<b>RGPH</b>	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<b>RSE</b>	: Responsabilité Sociétale des Entreprises
<b>SIM</b>	: Système d'Information sur les Marchés
<b>SNDD</b>	: Stratégie Nationale de Développement Durable

<b>SP/CONEDD</b>	: Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable
<b>SP/CNDD</b>	: Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable
<b>SP/CPSA</b>	: Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles
<b>SPONG</b>	: Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales
<b>UA</b>	: Union Africaine
<b>UE</b>	: Union Européenne
<b>UEMOA</b>	: Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
<b>UTP</b>	: Unité de Transformation des Poissons
<b>ZOVIC</b>	: Zone Villageoise d'Intérêt Cynégétique

## **AVANT –PROPOS**

Le Gouvernement du Burkina Faso a adopté en juillet 2016 le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) en tant que cadre de planification du développement sur la période 2016-2020. L'objectif global du PNDES est de transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social.

Ce référentiel prend en considération les orientations de l'Étude Nationale Prospective (ENP) Burkina 2025, du Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT), du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 des Nations unies, contenant les Objectifs de Développement Durable (ODD), de l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA) et du cadre stratégique communautaire de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). En outre, la stratégie se fonde sur les politiques sectorielles, notamment la politique sectorielle « environnement, eau et assainissement » et la « politique sectorielle production agro-sylvo-pastorale ».

Le Burkina Faso s'est doté d'une Stratégie Nationale de l'Économie Verte (SNEV) qui offrirait, des opportunités au Gouvernement de développer son plaidoyer et sa capacité de dialogue/négociation dans les agendas (nationaux, régionaux et mondiaux) sur les questions de développement durable. En outre, elle constitue un document de plaidoyer et permettrait de mobiliser des partenaires techniques et financiers pour sa mise en œuvre.

J'adresse mes félicitations à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration du présent document et traduis ma reconnaissance aux partenaires qui ont cru et accompagné le processus. Le succès de la mise en œuvre de la stratégie nécessite l'engagement et la participation de tous et je reste convaincu qu'il en sera ainsi au regard de la démarche participative qui a guidé son élaboration.

Ma conviction est que la Terre peut très bien se passer de nous. Elle s'en porterait certainement mieux. Mais on ne peut se passer d'elle. Retrouvons ce respect millénaire qu'on lui vouait. Il en va de notre bien-être et de notre survie.

**Le Ministre de l'environnement,  
de l'économie  
verte et du changement climatique**

**Batio BASSIERE**

**Officier de l'ordre national**

## RESUME EXECUTIF

Le diagnostic présenté dans la Stratégie Nationale d'Economie Verte (SNEV) met en exergue d'énormes défis en matière de promotion de l'économie verte au Burkina Faso. Il s'agit, entre autres de : (i) la réussite de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) et du Plan Décennal des Modes de Consommation et de Production Durables (10YFP) ; (ii) la mise en place des outils et instruments (de planification et juridiques) nécessaires pour une meilleure gouvernance de l'économie verte ; (iii) l'appropriation et la mise en œuvre de la Politique Nationale en matière de Développement Durable (PNDD) et de la Loi d'Orientation sur le Développement Durable (LODD) ; (iv) le renforcement des capacités des acteurs à tous les niveaux ; (v) l'adhésion et l'appropriation du nouveau modèle de développement, qu'est l'économie verte, par tous les acteurs du développement national; (vi) la mise en place et l'opérationnalisation de mécanismes de financement durables pour accompagner la transition vers l'économie verte ; (vii) le développement de la comptabilité, de la finance et de la fiscalité verte.

La SNEV (2019-2023) et son plan d'action (2019-2021) visent à assurer une transition effective de l'économie nationale vers une économie verte et inclusive. De manière spécifique, il s'agit de :

- renforcer la gouvernance de l'économie verte dans l'administration publique, les Collectivités territoriales et le secteur privé ;
- vulgariser les modes de consommation et de production durables pour lutter contre les changements climatiques ;
- améliorer les indicateurs macroéconomiques et les prestations des institutions financières et économiques, à travers le développement de la comptabilité et de la finance verte ;
- contribuer fortement à la lutte contre le chômage, ainsi qu'à la croissance économique nationale, à travers la promotion de l'entrepreneuriat vert et la création d'emplois verts décents ;
- assurer la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'économie verte et de son plan d'action, à travers l'opérationnalisation de sa stratégie d'intervention et de son mécanisme de mise en œuvre.

La SNEV tire ses fondements d'un certain nombre de référentiels et textes. Il s'agit entre autres des ODD du programme de développement durable à l'horizon 2030, du Programme cadre Décennal des Modes de Consommation et de Production Durables (10YFP), de l'Etude Nationale Prospective « Burkina 2025 », du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), de la Politique Nationale en matière de Développement Durable (PNDD) et de la Loi d'Orientation sur le Développement Durable (LODD) au Burkina Faso, de la politique sectorielle « environnement, eau et assainissement », la politique sectorielle « production agro-sylvo-pastorale ».

La vision de la SNEV s'énonce comme suit :

**« A l'horizon 2023, le Burkina Faso, un pays où le verdissement de l'économie est effectif, entraînant un développement inclusif et durable. »**

Les principes directeurs qui la sous-tendent sont ;

- **Le principe d'équité et de solidarité :**
- **Le principe de prise en compte du genre ;**
- **Le principe de durabilité environnementale : ;**
- **Le principe de subsidiarité et de partenariat : ;**
- **Le Principe de prévention**
- **Le Principe de précaution ;**
- **Le principe de la GAR.**

Pour y parvenir, elle mettra l'accent sur les axes stratégiques suivants : (i) améliorer la gouvernance de l'économie verte ; (ii) promouvoir les modes de consommation et de production durables; (iii) développer la comptabilité, la fiscalité et la finance vertes, (iv) promouvoir l'entrepreneuriat vert et, (v) piloter la stratégie nationale d'économie verte et son plan d'action.

Sa stratégie de financement est bâtie sur les contributions de l'Etat, des Collectivités Territoriales, des communautés à la base, de la société civile, du secteur privé et des Partenaires Techniques et Financiers.

Elle prévoit des mécanismes de pilotage, de coordination et de suivi-évaluation, à deux niveaux (national, et local), ainsi qu'un plan de communication, nécessaire pour garantir un succès dans sa mise en œuvre.

## RAPPEL DE CONCEPTS ET DEFINITIONS

**Développement durable** : développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs (rapport Brundtland ; 1987). Cette définition a fait l'objet de consensus à Rio 1992, à Johannesburg 2002, et à Rio+20.

**Durabilité** : qualité d'un produit, d'une action, d'une activité, d'un processus ou d'un système remplissant les trois conditions du développement durable à savoir l'efficacité économique, la viabilité environnementale et l'équité sociale.

**Economie verte** : économie qui entraîne une amélioration du bien être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources.

**Efficacité économique** : aptitude de l'économie à être performante, porteuse d'innovations et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement.

**Equité sociale** : modèle social qui préconise des actions de développement dans un souci d'éthique et de solidarité intra-générationnelle et intergénérationnelle. Il prend en compte la culture.

**Equité intergénérationnelle** : usage des biens, services et des ressources en tenant compte des besoins légitimes des générations futures.

**Equité intra générationnelle** : usage des biens, services et des ressources en tenant compte des besoins légitimes à l'intérieur d'une génération.

**Gouvernance du développement durable** : une démarche de concertation et de prise de décision qui implique de façon responsable les acteurs ou les populations concernées par les politiques de développement durable et leurs plans d'action. L'objectif de la gouvernance est d'aboutir à des décisions acceptables pour la majorité, dans la mesure du possible et qui vont dans le sens du bien commun.

**Initiatives volontaires en matière de développement durable** : pratiques et mesures librement mises en œuvre par les acteurs de développement dans les domaines de l'environnement, de l'économie et du social.

**Modes de consommation et de production durables** : modes de production et d'utilisation des biens et services répondant aux besoins essentiels et contribuant à améliorer la qualité de vie, tout en minimisant l'utilisation des ressources naturelles, des matières toxiques et les émissions de déchets et de polluants tout au long du cycle de vie, de façon à ne pas mettre en danger les besoins des générations futures (Ministre norvégien de l'Environnement, Symposium d'Oslo, 1994).

**Organisation de la société civile** : organisation non gouvernementale, association ou organisation communautaire de base ou toute autre organisation non étatique à but non lucratif reconnue par les textes en vigueur.

**Pouvoirs publics** : ensemble d'organes menant une mission d'intérêt général et investis de l'autorité de l'Etat.

**Redevabilité ou imputabilité** : obligation pour une personne physique ou morale d'assumer la responsabilité et les conséquences de ses actes dans la réalisation du développement durable et d'en rendre compte régulièrement aux institutions compétentes.

**Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)** : déclinaison des principes du développement durable à l'échelle de l'entreprise (ou organisation). Elle signifie essentiellement que les entreprises de leur propre initiative, contribuent à améliorer la société et à protéger l'environnement, en liaison avec les parties prenantes. De plus en plus d'entreprises reconnaissent leur responsabilité sociétale en mettant en œuvre des dispositifs au sein de leur structure et avec leurs parties prenantes.

**Santé et qualité de vie** : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature.

**Viabilité environnementale ou durabilité environnementale** : capacité du milieu biophysique à fournir de manière continue et sans se dégrader l'ensemble des biens et services écosystémiques ainsi qu'un cadre de vie sain, nécessaires au bien-être social et économique des populations et autres espèces vivantes.

## CONTEXTE ET JUSTIFICATION

### Description de la thématique

Le concept d' « économie verte » est apparu la première fois dans le rapport « Blueprint for a Green Economy » en 1989. Depuis, l'intérêt pour une transition verte n'a cessé d'évoluer et s'est intensifié jusqu'à être placé au centre des discussions de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (CNUDD) ou Rio+20 de 2012 qui l'a reconnu comme un outil de développement durable.

L'économie verte est une économie qui entraîne « une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources » (PNUE, 2011). Sous sa forme la plus simple, elle se caractérise par un faible taux d'émission de carbone, l'utilisation rationnelle des ressources et l'inclusion sociale. Dans ce type d'économie, la croissance des revenus et de l'emploi doit provenir d'investissements publics et privés qui réduisent les émissions de carbone et la pollution, renforcent l'utilisation rationnelle des ressources et l'efficacité énergétique, et réduisent la perte de biodiversité et de services environnementaux.

Conscient que le développement durable passe par un changement de paradigme de l'économie nationale, notre pays s'est engagé, depuis 2010, dans un processus de transition vers une économie verte et inclusive. En effet, le Burkina Faso a mené plusieurs actions : lancement officiel du concept d'« Economie Verte » dans le cadre du projet Initiative-Pauvreté-Environnement (2010), réformes institutionnelles et organisation de grands événements dans le cadre de la promotion de l'économie verte.

### Le champ d'actions de la stratégie

Le champ d'actions de l'économie verte comprend plusieurs secteurs. Pour la Commission de l'Union Africaine (2011)<sup>1</sup>, on a d'une part les secteurs dérivés du capital naturel : l'agriculture, la pêche, les forêts, l'environnement et l'eau. Ces secteurs ont une incidence importante sur l'économie, car ils constituent la base de la production primaire, et parce que les revenus des pauvres en zones rurales dépendent directement d'eux. D'autre part, on a les secteurs qualifiés de « capital construit », traditionnellement considérés comme les secteurs bruns de l'économie : l'énergie, les mines et l'industrie manufacturière.

Il n'y a pas un modèle unique d'économie verte. En fonction des réalités nationales, dix (10) secteurs d'activités économiques<sup>2</sup> prioritaires ont été retenus par le Burkina Faso de suite d'études exploratoires sur les secteurs porteurs. Ce sont : l'agriculture, l'élevage, la foresterie, la pêche, l'énergie, les mines, l'eau, les transports, le tourisme et l'assainissement. A ceux-là, il convient d'ajouter le secteur industriel qui est un secteur transversal.

---

<sup>1</sup> Commission de l'Union Africaine, PNUE (2011) : L'économie verte dans le contexte du développement durable : Quelles incidences pour l'Afrique ?

<sup>2</sup> Secteur à ne pas confondre avec les secteurs de planification définis dans le PNDES

## **L'importance de la stratégie (justification)**

L'Etat burkinabè s'est engagé, depuis 2010, dans un processus de transition de l'économie nationale vers une économie verte et inclusive. Cette dynamique permet d'espérer que le pays sera en mesure de répondre aux deux enjeux majeurs du 21e siècle à savoir: protéger l'environnement d'une part et d'autre part contribué à la vitalité de l'économie nationale par la formation du Produit Intérieur Brut (PIB), la création d'emplois, la génération de revenus substantiels et la lutte contre la pauvreté.

Cette stratégie répond également aux orientations stratégiques du Plan National de Développement Economique et Social, qui vise à son objectif stratégique 3.5. À inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales, plus précisément à son effet attendu 3.5.2 : les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte.

Cependant, un tel engagement doit s'appuyer sur : (i) une vision où la prospérité économique, la protection de l'environnement et le progrès social sont indissociables ; (ii) l'innovation, comme élément catalyseur d'une croissance économique plus verte et responsable, sobre en carbone et surtout ; (iii) les leviers d'actions, essentiellement, aux niveaux politique, juridique et institutionnel.

La présente stratégie permet d'une part la réunification des conditions favorables spécifiques à une bonne transition vers une économie verte et inclusive. Il s'agit de réglementations, de politiques, de subventions et de mesures incitatives nationales et de l'infrastructure juridique. D'autre part, elle permet la constitution d'un cadre fédérateur des multiples actions dans les différents secteurs. Il s'agit de mettre en cohérence les différentes actions, de définir une vision commune et partagée de l'économie verte, de fixer des objectifs et de fédérer les efforts pour leur atteinte.

# **PARTIE I : ANALYSE DIAGNOSTIQUE DU CONTEXTE DE L'ECONOMIE VERTE**

## **I.1 le contexte politique, économique, social et environnemental**

### **I.1.1. Contexte politique**

Le Burkina Faso est un pays sahélien de l'Afrique de l'ouest. Il couvre une superficie de 274 000 km<sup>2</sup>.

Sur le plan politique, le pays a connu une relative stabilité depuis l'instauration de la démocratie en 1991. Cependant, à partir de 1998 des périodes de remous socio-politiques ont été enregistrées et ont atteint leur paroxysme avec l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014. Le retour à l'ordre constitutionnel normal en novembre 2015 suite aux élections couplées présidentielle/législatives a permis au pays de consolider sa démocratie en dépit d'un contexte sécuritaire défavorable.

### **I.1.2. Contexte économique**

Pays enclavé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso connaît une croissance économique relativement appréciable sur la période 2011-2015 (5,5% en moyenne annuelle). Cette croissance s'accompagne d'une faible évolution du Produit intérieur brut (PIB) par habitant (2,3%), compte tenu d'une forte croissance démographique (3,1%), et d'une forte incidence relative de la pauvreté en 2014 (40,1%).

Avec un PIB par habitant de seulement 520 dollars US, un fort taux d'analphabétisme (70%) et une faible espérance de vie (moins de 60 ans), le Burkina Faso est classé au niveau des pays à faible niveau de développement humain selon l'Indice de développement humain durable (IDHD).

Sur le plan de l'emploi, le pays est caractérisé par un système productif peu évolutif et à faibles effets de création d'emplois décents. En effet, les emplois du secteur informel sont prédominants. Selon l'Enquête multisectorielle continue (EMC) 2014, le taux de chômage est de 6.6% et touche particulièrement les jeunes (8,6%) et les femmes (10%). Il est plus accentué en milieu urbain (7,1%) que rural (6,4%). Le milieu rural se caractérise par un sous-emploi élevé. La productivité de l'emploi est faible dans de nombreuses branches d'activité à fort potentiel d'emploi.

La vigueur de l'économie a été affectée depuis l'année 2011, par des aléas liés à la fois aux tensions sociopolitiques internes, à l'insécurité due aux mouvements sécessionnistes du Nord Mali, aux soulèvements d'intégristes religieux au Sahel, au Nigéria, au Cameroun et au Tchad. Depuis 2016, le pays fait face à des attaques terroristes à répétition.

L'appareil productif évolue peu, avec : (i) un secteur primaire qui contribue pour un tiers au PIB alors qu'il emploie plus de 80% de la population traduisant sa faible productivité, (ii) un secteur secondaire en expansion timide qui tend vers le quart du PIB, faute de compétences, pour répondre à une demande pourtant forte et (iii) un secteur tertiaire qui, avec 45% du PIB, tire seul la croissance ; ce qui explique aussi ses limites.

En somme, la croissance économique du Burkina Faso reste vulnérable, peu inclusive et faiblement créatrice d'emplois.

### I.1.3. Contexte social

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) de 2006, la population du Burkina Faso, était de 14 017 262 habitants dont 51,7% de femmes. Cette population est caractérisée par son extrême jeunesse (47% de la population est âgée de moins de 15 ans, 67% de moins de 25 ans et 33,2% des jeunes ont un âge compris entre 15 et 35 ans) et une forte croissance de 3,1% par an. Cette population est estimée en 2016 à 19 034 397 habitants (INSD<sup>3</sup>, 2009).

Les résultats de l'Enquête Multisectorielle Continue (EMC) sur les conditions de vie des ménages, réalisée en 2014, font ressortir un repli de l'incidence de la pauvreté d'environ 6 points de pourcentage par rapport à 2009, bien que le niveau constaté en 2014 reste bien en-dessous de la cible de moins de 35% en 2015 fixée par la SCADD. En 2014, elle était de 40,1% contre 46,7% en 2009, ce qui signifie que 40,1% de la population vivait en-dessous du seuil de pauvreté estimé à 153 530 FCFA en 2014, contre 46,7% en 2009, pour un seuil alors estimé à 130 357 FCFA.

Par ailleurs, la profondeur et la sévérité de la pauvreté monétaire ont également nettement baissé entre 2009 et 2014, comme l'illustre le tableau ci - dessous.

**Tableau 1: indicateurs de pauvreté en 2009 et 2014**

Indicateurs	2009	2014
Incidence (P <sub>0</sub> ) en %	46,7	40,1
Profondeur (P <sub>1</sub> ) en %	15,1	9,7
Sévérité (P <sub>2</sub> ) en %	6,7	3,3

*Source : INSD, EMC, 2014*

Le milieu urbain a été la principale source de recul de la pauvreté, ce qui signifie une accentuation des disparités entre les milieux urbains et ruraux en matière de richesse monétaire (voir Tableau ci - dessous). Cette situation peut être source de dévitalisation des zones rurales avec tout ce que cela comporte comme conséquences sur la production agricole et la paix sociale.

**Tableau 2: indicateurs de pauvreté selon le milieu de résidence en 2009 et 2014**

Milieu de résidence	2009	2014
Urbain	25,2%	13,6%
Rural	52,8%	47,5%

*Source : INSD, EMC 2014*

<sup>3</sup> Institut National de la Statistique et de la Démographie

Les disparités relatives à l'incidence de la pauvreté sont également une réalité constante pour les régions. En 2014, il apparaît de plus fortes incidences de la pauvreté dans les régions du Nord (70,4%), de la Boucle du Mouhoun (59,7%) et du Centre-Est (51,7%) que dans celles du Centre (9,3%), du Sahel (21%) et des Cascades (22,7%).

Ces résultats montrent que le niveau de croissance économique réalisé et le mécanisme de redistribution de ses fruits ne sont pas parvenus à réduire significativement la pauvreté monétaire qui touche encore 40,1% de la population. Le faible impact de la croissance sur la pauvreté pourrait s'expliquer, en grande partie, par la faible qualité de la gouvernance et l'exposition du pays à des chocs exogènes (inondations, insuffisance pluviométrique, épidémies, crises économiques et alimentaires, instabilité socio-politique et insécurité dans la sous-région, etc.).

#### **I.1.4. Contexte environnemental**

L'économie nationale est fortement tributaire des ressources naturelles : capital terre, en eau, minier, pastoral et fourrager, halieutique faunique et en forêts.

Ainsi, la contribution de l'environnement à l'économie nationale atteint 43,64% du PIB nominale de 2012, soit environ 2 487,6 milliards de FCFA (REEB IV, 2018). En d'autres termes, près de la moitié de la Valeur Ajoutée produite au Burkina Faso dépend d'activités qui entretiennent un lien direct avec une ressource naturelle. L'estimation plus précise de la contribution des actifs naturels du sol et de l'eau à la production de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche est de l'ordre de 4,55% du PIB (IPE, 2010).

Cependant, la reconnaissance du capital naturel et, surtout, la nécessité d'y investir reste faible. De cette situation, il est ressorti, selon l'évaluation économique des dommages environnementaux et inefficiences (IPE, 2011), que le coût annuel de la dégradation de l'environnement au Burkina Faso pour l'année 2011 était 21,2% du PIB, soit environ 780,39 milliards FCFA (1,74 milliard USD). Ces dommages et inefficiences sont répartis ainsi qu'il suit (en % du PIB) : (i) sols et forêts : 4,7% ; (ii) eau : 4,6% ; (iii) air : 3,2% ; (iv) *déchets* : 1,5% ; (v) *bruit* : 0,05% ; (vi) *énergies et matières* : 7,1% composé uniquement d'inefficiences et ; (vii) *Changements climatiques* : 0,5% (évalué uniquement sur la base de la valeur des émissions de GES sur les marchés d'échange de droits à polluer).

## **I.2. Le cadre organisationnel, institutionnel et réglementaire**

### **I.2.1. Le cadre organisationnel et institutionnel**

Le domaine de l'économie verte bénéficie d'un encadrement organisationnel à travers les secteurs de planification et d'une réforme institutionnelle marquée par la création d'une structure à part entière pour la promotion de l'économie verte. En effet, les quatorze (14) secteurs de planification identifiés dans le PNDES doivent contribuer à la transformation structurelle de l'économie pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social. L'économie verte étant une économie qui entraîne une amélioration du bien être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources est une approche qui doit guider les actions desdits secteurs.

Sur le plan institutionnel, conformément au décret N°2016-383/PRES/PM/SGG-CM du 19 mai 2016, portant organisation du Ministère en charge de l'Environnement, la Direction générale de l'économie verte et du changement climatique assure la conception et le suivi de la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'économie verte et ce en collaboration avec les autres ministères intervenant dans le domaine. En plus de cette direction, le Bureau national des évaluations environnementales (BUNEE) mis en place 2008, l'autorité nationale de radioprotection et de sûreté nucléaire (ARSN) et d'autres structures renforcent l'aspect institutionnel.

La mise en œuvre des actions de l'économie verte nécessite une interaction avec plusieurs autres acteurs qui interviennent, soit en tant qu'usagers directs des ressources naturelles, soit en tant que partenaires de mise en œuvre des actions. Ce sont entre autres : (i) les collectivités territoriales ; (ii) les communautés à la base ; (iii) les ONG et associations de développement ; (iv) le secteur privé ; et (v) les partenaires techniques et financiers.

### **I.2.2. Le cadre juridique**

Le domaine de l'économie verte est encadré par de nombreux textes juridiques que sont les Conventions, les Accords, les Traités et protocoles internationaux, la Constitution et les autres textes législatifs et réglementaires nationaux. Il s'agit entre autres :

➤ *Au plan international*

Le Burkina Faso a signé et/ou ratifié des Conventions et accords internationaux relatifs aux objectifs sociaux et environnementaux de l'économie verte. Toutes les conventions ci-dessous citées ont un lien direct avec les objectifs de l'économie verte. Il s'agit notamment de :

- la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, ratifiée par Décret 93-287 RU du 20 septembre 1993 ;
- la Convention sur la Diversité Biologique, ratifiée par Décret 93-292 RU du 20 septembre 1993 ;
- la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification, ratifiée par Décret 95-569 du 29 décembre 1995 ;
- la Convention de Bâle sur le Contrôle des mouvements transfrontalières de déchets dangereux et de leur élimination, ratifiée par Décret 98-424 du 5 octobre 1998 ;
- la Convention de Rotterdam sur la Procédure de Consentement Préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, ratifiée par décret 2002-294 du 2 août 2002 ;
- le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, ratifié par décret n°208/PRES/PM/MAECR/MECV du 25 avril 2003 ;
- la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants ratifiée par décret n°2004-300 du 20 juillet 2004 ;
- la convention de RAMSAR sur les Zones Humides d'importance internationale particulièrement comme habitat de la sauvagine, ratifiée le 27 octobre 1990

- la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), ratifiée par zatu an 7 – 02 du 23 août 1989,

➤ Au plan national

- la Constitution de juin 1991 et ensemble ses modificatifs consacrent le principe de protection de l'environnement, le droit à un environnement sain, l'amélioration du bien être humain et de l'équité sociale comme un devoir fondamental de l'Etat et de toute la nation.

La Constitution est renforcée par de nombreux textes législatifs spécifiques en lien avec l'économie verte, au nombre desquels :

- la Loi N°41-96/ADP du 08 novembre 1996 instituant un contrôle des pesticides au Burkina Faso.
- la Loi n° 002-2001/AN du 08 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau au Burkina Faso ;
- la Loi n° 022-2005/AN du 24 mai 2005 portant Code de l'hygiène publique au Burkina Faso ;
- la Loi n°017-2006/AN du 18 mai 2006 portant Code de l'Urbanisme et de la Construction au Burkina Faso;
- la Loi n°003-2011/AN du 05 avril 2011 portant Code forestier au Burkina Faso ;
- la Loi n°032-2012/AN du 08 juin 2012 portant sureté, sécurité nucléaire et garanties;
- la Loi n°006-2013/AN du 02 avril 2013 portant Code de l'environnement au Burkina-Faso;
- la Loi n° 008-2014/AN du 08 avril 2014 portant loi d'orientation sur le développement durable au Burkina Faso ;
- la Loi n°017-2014/AN du 20 mai 2014 portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation et de la distribution des emballages et sachets plastiques non biodégradables ;
- la Loi n°036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant Code minier du Burkina Faso ;
- la Loi n°016-2015/CNT portant modification de la Loi n° 055-2004/AN du 21 Décembre 2004 portant code général des collectivités au Burkina Faso.

L'analyse du cadre juridique permet de noter que de nombreux textes existent tant au niveau international que national. Aussi, tout en offrant une base légale pour les interventions dans le domaine, les textes juridiques ont contribué à fixer les règles et à organiser les pratiques pour une gestion durable des ressources et du cadre de vie. Ils ont sans doute permis de prévenir et/ou de gérer les conflits dans un contexte de compétition autour de l'exploitation des dites ressources. Enfin, la ratification de certains textes offre des opportunités d'accès à des ressources financières pour peu que des dispositions complémentaires soient prises au plan national.

Bien que des efforts aient été faits dans la prise de ces textes, leur application connaît quelques insuffisances.

## **I.4. Bilan des politiques et stratégies antérieures**

Le domaine de l'économie verte étant suffisamment large et n'ayant pas connu une politique ou stratégie spécifique, il est difficile de faire un bilan. Nonobstant cet état de fait, la mise en œuvre de quelques politiques allant en partie dans le sens de l'économie verte, a permis d'enregistrer au cours des deux dernières décennies des acquis mais aussi des insuffisances. On citera entre autres :

- l'adoption de la Politique nationale de Développement Durable ;
- l'adoption du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) ;
- la création et l'opérationnalisation du Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE) comme un instrument financier nouveau du Burkina Faso, conçu comme un levier pour mobiliser (i) de nouveaux financements nationaux, difficiles à mobiliser aujourd'hui via le budget national classique, et (ii) de nouveaux financements internationaux liés à l'environnement, à la gestion durable des ressources naturelles, à la lutte contre les changements climatiques et à la promotion de l'économie verte ;
- la ratification des conventions internationales relatives à l'économie verte ;
- l'adhésion du pays à plusieurs initiatives internationales en matière de promotion de l'économie verte (Switch Africa Green, Partnership for Action on Green Economy, Programme « Economie Verte pour l'Afrique », Plan Décennal des modes de Consommation et de Production Durables, etc.) ;
- la promotion et la mise en œuvre des évaluations environnementales ;
- la création du Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique et l'érection de la Direction Générale de l'Economie Verte et du changement Climatique.

Aussi, en lien avec l'amélioration du bien être humain, de l'équité sociale, de réduction des risques environnementaux et de la pénurie des ressources, objet de l'économie verte, la synthèse des acquis permet de retenir :

### **I.4.1 Sur le plan de l'emploi et de l'équité sociale**

En vue de réduire significativement le chômage, le sous-emploi et la pauvreté, des actions de promotion de l'emploi au profit des jeunes et des femmes notamment, ont été entreprises au cours de la période 2011 à 2015, dans le cadre des orientations définies par la Politique nationale de l'emploi (PNE) et les instruments connexes de promotion de l'emploi. Les principales interventions ont porté sur l'organisation institutionnelle du secteur, d'une meilleure planification de l'action publique, de l'abondement des fonds de promotion de l'emploi, de l'augmentation des offres d'emploi de l'administration publique et de l'amélioration de la gouvernance du travail.

A travers ces actions, la situation de l'emploi s'est relativement améliorée entre 2011 et 2015. La population en emploi salarié est passée de 12 386 personnes en 2011 à 22 776 en 2014 avec un total, sur la période, d'au moins 70 621 emplois créés dans le secteur formel dont 36 378 emplois pour le secteur public et 34 243 pour le secteur privé. L'emploi féminin a représenté en

moyenne 18,3% des taux des emplois. La fonction publique, avec une moyenne de 51,5% des emplois créés demeure la principale pourvoyeuse d'emplois au Burkina Faso. Le taux de chômage qui était de 8,5% de la population active âgée de 15 ans et plus en 2010, a été ramené à 6,6% en 2014.

Pour y parvenir, les contraintes suivantes devront être levées : (i) l'insuffisance des incitations de promotion de l'entrepreneuriat privé, (ii) le manque d'avantages spécifiques accordés aux entreprises des jeunes ou celles employant des jeunes, (iii) la faiblesse de l'équité dans l'accès aux emplois modernes, (iv) l'insuffisance des offres de formation adaptées au besoin réel de travail qu'impose la structure de notre économie, (v) une faible organisation du secteur informel réduisant son pouvoir générateur d'emplois et le caractère peu dynamique des industries de transformation agro-industrielle limitant la création d'emplois dans les différents maillons des filières agricoles, (vi) le faible développement des productions agricoles de campagnes sèches, (vii) et la faible promotion de secteurs émergents comme celui de la technologie du bio digesteur, créateurs d'emplois pour les jeunes.

#### **I.4.2 Dans le domaine du bien être humain et de l'équité sociale**

Dans la perspective de promouvoir un accès égal de tous les burkinabè aux opportunités de développement, le Gouvernement a adopté entre autres une Politique Nationale Genre (PNG) en 2009, une Politique Nationale de Protection sociale en 2012 et une Politique Nationale d'Action Sociale en 2007.

Cependant, les inégalités touchant les femmes et les hommes demeurent multiples et variables selon les secteurs. Le contexte culturel et religieux au Burkina Faso comporte encore des facteurs qui influencent et déterminent fortement, l'accès et le contrôle des hommes et des femmes des ressources, des services sociaux de base, des activités de la vie publique et privée, ainsi que leur participation aux sphères de décision. Il ressort du PNDES qu'en matière d'éducation et particulièrement en ce qui concerne l'enseignement secondaire, le ratio fille-garçon est passé de 0,51 en 2004 à 0,62 en 2014, soit une progression moyenne annuelle lente de 0,011. Au niveau du supérieur, le ratio fille-garçon est passé de 0,29 en 1997 à 0,48 en 2013. En matière d'Enseignement et de formations techniques et professionnelles (EFTP), la proportion des femmes de 16 à 64 ans formées était de 3,1% en 2010, contre une moyenne nationale de 4,5%.

Dans le domaine de l'emploi, les femmes représentaient 24,2% des effectifs du secteur public et du secteur privé formel en 2015. Il se dégage ainsi un gap à combler de 25,8% pour atteindre la parité entre les deux sexes en matière d'emploi formel. En outre, en milieu urbain, le chômage touche davantage les jeunes de moins de 25 ans (14,1% en 2014) et les femmes (9,9%).

#### **I.4.3 En matière d'énergie et technologies propres**

Les politiques et stratégies du domaine de l'énergie sont : (i) la Lettre de politique de développement du secteur de l'énergie (LPDSE) adoptée en 2000 ; (ii) la Politique sectorielle de l'énergie (POSEN) 2014-2025 adoptée en 2013 et ; (iii) la Lettre de politique sectorielle de l'énergie 2016-2020 (LPSE) adoptée en 2016.

La mise en œuvre de ces politiques et stratégies s'est traduite au niveau du secteur par les acquis suivants :

- la création d'un Fonds de développement de l'électrification (FDE) ;
- la création de l'Agence nationale des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (ANEREE) ;
- la création de l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE) ;
- la création de l'Agence burkinabè de l'électrification rurale (ABER) ;
- la libéralisation de la production et de la distribution de l'électricité ;
- la mise en place de la Taxe de développement de l'électrification (TDE) par la Loi de finances ; Gestion 2009 ;
- l'effectivité de la délégation du service public de l'électricité ;
- l'harmonisation du tarif du kWh au plan national ;
- le développement de lignes d'interconnexions ;
- l'introduction de l'énergie solaire dans le mix énergétique ;
- l'exonération du droit de douane et de la TVA des équipements d'énergie solaire à partir de la Loi de finances ; Gestion 2013 ;
- la promotion de l'efficacité énergétique ;
- l'accès des tiers au réseau de transport.

Il existe plusieurs sortes d'énergies renouvelables : la biomasse-énergie (y compris le biocarburant), l'énergie électrique (hydraulique et importée), l'énergie solaire, l'énergie éolienne. Outre ces énergies renouvelables, l'on note la distribution des hydrocarbures peu polluants, ainsi que des initiatives en matière d'économies d'énergies.

Ainsi, l'on a :

- *le biodiésel* : sa production est basée essentiellement sur la culture du Jatropha. Les superficies plantées en Jatropha pour la production du biocarburant est d'environ 87 000 hectares ;
- *l'hydroélectricité* : Elle est estimée à 139,5 GWh en 2016 soit, 13,05% de la production nationale ;
- *l'interconnexion électrique* : c'est une option faite par les services en charge de l'électricité pour pallier le déficit en matière énergétique. L'interconnexion électrique avec les réseaux des pays voisins est estimée à 629,7 GWh en 2016 soit, 37,08% de l'énergie totale produite au Burkina Faso ;
- *le solaire photovoltaïque* : la puissance globale installée des systèmes photovoltaïques était estimée à 1000 Kwc entre 1992 et 2002. Cependant, le potentiel solaire reste l'un des plus importants du monde. En 2010, le Ministère de l'Energie a lancé deux projets de construction de deux centrales solaires. Celles de Zagtouli et de Zina, d'une puissance respective 33 mégawatts et de 20 mégawatts, ont été inaugurée en 2017 ;
- *les économies d'énergie* : elles se caractérisent par la production et la commercialisation des foyers améliorés. Sous l'impulsion du projet « Foyers Améliorés au Burkina Faso (FAFASO) », plus de 100 000 foyers améliorés ont été fabriqués et vendus, depuis 2007. En plus, le Ministère de l'énergie a courant 2010-2014 dans le cadre du Projet d'Appui au Secteur de l'Energie (PASE) diffusé 107 894

foyers améliorés. Les économies d'énergie se caractérisent aussi par l'efficacité énergétique qui se définit comme toute action agissant positivement sur la consommation de l'énergie, quelle que soit l'activité du secteur considéré tendant à :

- ✓ la gestion optimale des ressources énergétiques ;
  - ✓ la maîtrise de la demande d'énergie ;
  - ✓ l'augmentation de la compétitivité de l'activité économique ;
  - ✓ la maîtrise des choix technologiques d'avenir économiquement viable ;
  - ✓ l'utilisation rationnelle de l'énergie et ce, en maintenant à un niveau équivalent les résultats, le service, le produit ou la qualité d'énergie obtenue.
- le biogaz domestique : il est produit à partir de la fermentation des déchets animaliers (bœufs, porcs, volaille) et humains en milieu anaérobie. Il constitue une alternative au bois-énergie. Le biogaz est obtenu à partir de la technologie du biodigester dont la promotion est faite par le Programme National de Biodigesteurs du Burkina Faso (PNB-BF). Au 31 décembre 2017, le parc comptait 10 307 Biodigesteurs sur toute l'étendue du territoire national avec un taux de fonctionnalité variant entre 70 et 95 % en fonction des régions ;
  - le biogaz productif : L'entreprise Faso Biogaz et l'ONEA ont installé de grandes cuves pour produire du biogaz. Ce biogaz est converti en électricité qui est injecté dans le réseau de la SONABEL (pour ce qui est de Faso Biogaz).

Nonobstant ces efforts, la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique reste très faible. Au 31 décembre 2015, la part de ce type d'énergie dans la production d'électricité était de 6,4% alors que la production thermique représente 62,9% et les importations 30,7%.

#### **I.4.4 Sur le plan de l'urbanisme et de l'habitat**

Le développement urbain contribue substantiellement à la croissance économique. L'économie urbaine est principalement basée sur le secteur tertiaire, avec une prédominance des activités informelles. Les activités industrielles sont quasi inexistantes et se limitent à des petites et moyennes entreprises (PME) situées à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso (Où se concentrent plus de 90% de l'activité industrielle). L'agriculture et l'élevage sont également présents dans la plupart des banlieues (MHU 2008).

L'urbanisation galopante est caractérisée par une concentration croissante des populations dans les villes. Le taux d'urbanisation a été de 6,4% en 1975, 12,7% en 1985, 15,5% en 1996 et 22,7% en 2006. Il est estimé à 31,50% en 2016 et pourrait atteindre 39,6% à l'horizon 2025. Cette augmentation rapide de la population des villes a pour corollaires, le chômage, le sous-emploi, le développement du secteur informel, la détérioration et l'insuffisance des infrastructures socio-économiques (santé, éducation, assainissement, transport, etc.), le déficit croissant en logements, la dégradation de l'environnement, le développement de l'insécurité urbaine et l'extension démesurée de la ville du fait de l'habitat spontané.

Depuis 2006, il a été entrepris la mise en place d'un dispositif institutionnel, juridique et stratégique qui encadre le secteur de l'urbanisme et de l'habitat, permettant : (i) la promotion de logements décents dont la construction de 4 572 logements sociaux et économiques et l'adoption de la loi sur le bail d'habitation privée en 2015, (ii) la planification et la maîtrise de la croissance des villes dont l'élaboration et l'adoption du Schéma Directeur d'Aménagement Grand Ouaga (SDAGO) et des Schémas-directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de 12 capitales régionales, hormis Ouagadougou, (iii) la valorisation de l'espace urbain dont la réalisation dans les communes, des opérations de lotissement / restructuration et des travaux d'aménagement de l'exutoire des canaux primaires d'évacuation des eaux pluviales du parc urbain Bangr-Wéogo, phases 1 et 2 (2011-2013), à Ouagadougou, (iv) la promotion de la bonne gouvernance urbaine dont la réalisation des opérations de contrôle des aménagements et des constructions à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, (v) l'organisation des "*États généraux sur les lotissements au Burkina Faso*" en 2013 et (vi) la maîtrise d'ouvrage et du contrôle des travaux d'aménagement dont la maîtrise d'ouvrage délégué pour la construction des infrastructures de l'État et des collectivités territoriales.

Mais, l'accès aux populations à un logement décent reste une grande préoccupation. En effet, l'état du logement est caractérisé par la prédominance des habitats précaires, construits à base de matériaux non définitifs ou non durables que sont la terre, la paille, le chaume et le bambou. La précarité des logements peut être globalement appréciée à travers la nature du mur et de la toiture. Les résultats de l'EMC 2014 indiquent que 39,5% des ménages en milieu urbain habitent dans des logements précaires (matériaux non définitifs).

Par ailleurs, dans le sens de la construction des habitats durables, l'utilisation des matériaux locaux n'est pas signe de précarité. Tout réside dans la qualité de la construction (expérience de la voûte nubienne, les habitats du quartier Dioulassoba à Bobo Dioulasso, etc.).

Aussi, la non mise en œuvre du Schéma-directeur du « Grand Ouaga » et de son Plan d'Occupation des Sols (POS) adoptés en 2012, l'inexistence d'une armature urbaine nationale et de programmes prioritaires de développement des moyennes et petites villes, ainsi que la faible couverture des villes par les documents de planification et de gestion urbaines, contribuent à un développement anarchique des différentes villes. Le non-respect des textes en matière de règles et normes d'urbanisme, conjugué avec l'absence de base de données urbaines, favorisent les spéculations sur le coût des parcelles, ce qui exclut les ménages à faibles revenus à l'accès au logement.

A ces contraintes, s'ajoutent la faiblesse des moyens publics consacrés à l'aménagement et la viabilisation des terrains, une fiscalité peu incitative pour les promoteurs, des procédures et surcoûts liés à l'acquisition des parcelles et à la prise en charge des voiries et réseaux divers.

En somme, la forte extension des villes se fait sans une véritable mise en œuvre des politiques d'urbanisation et ses répercussions sur le plan environnemental sont importantes. Il s'agit de : (i) la démultiplication de la consommation des ressources naturelles (eau, énergie, alimentation, matériaux déconstruction, etc.) ; (ii) l'accumulation et la concentration de nuisances diverses en milieu urbain et l'insalubrité ; (iii) l'accroissement de la précarité et de la pauvreté en rapport avec les impacts de la dégradation de l'environnement urbain et des disparités d'accès aux services de base.

#### **I.4.5 Dans le domaine des transports**

La mise en œuvre de la Stratégie de développement des transports a permis d'enregistrer les acquis suivants :

- la mise en place des jalons de la facilitation des transports routiers par la création de Postes de contrôle juxtaposés(PCJ) et de l'Observatoire des pratiques anormales (OPA);
- la construction de gares routières de voyageurs à Ouagadougou et Bobo Dioulasso ;
- l'amélioration du traitement des marchandises du commerce international à travers la construction d'un port sec à Ouagadougou ;
- la réglementation effective de la profession de transporteur routier ;
- l'amélioration de la mobilité urbaine par l'accroissement du parc des taxis, la restructuration du transport collectif à Ouaga ;
- la création d'un réseau d'une cinquantaine d'aérodromes secondaires dont une dizaine exploitable ;
- l'amorce d'une professionnalisation du transport routier avec une refonte de la réglementation ;
- la refonte institutionnelle des structures en charge de l'aviation civile et de la météorologie ;
- la création d'un office en charge de la promotion de la sécurité routière et de l'adoption d'un plan national de sécurité routière 2011-2020 ;
- l'informatisation de la délivrance des titres de transports ;
- la refonte du transport ferroviaire à travers la privatisation de l'exploitation et la création d'une société de patrimoine et la création du FIF ;
- divers appuis aux opérateurs du transport routier pour le renouvellement de leur parc.

La mobilité urbaine reste caractérisée par l'usage des engins à deux roues, les véhicules individuelles et collectives (taxis, bus), les camions et camionnettes, les remorques, les moyens de transports routiers non motorisés (comme les charrettes).

Au Burkina Faso, des initiatives ont toujours été développées, pour la réduction de l'empreinte écologique des moyens de transports (taxis, bus, etc.). Mais une particularité du service de transports urbain est l'importance relative du mode de transport à deux roues, une faible organisation et moyens logistiques vieillissants, avec un parc automobile largement dominé par les véhicules d'occasion, communément appelés « France au revoir.»



## I.5 Analyse FFOM du domaine de l'économie verte

Cette analyse est centrée sur les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces des 10 secteurs qui ont été regroupés suivant les trois (03) secteurs de l'économie nationale, à savoir le primaire, le secondaire et le tertiaire. Elle est complétée par une mise en exergue des bonnes pratiques comme leviers de verdissement des secteurs et de création d'emplois verts décents.

### I.5.1. Les FFOM du secteur primaire

Domaine/Secteur	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
agriculture	<p>main d'œuvre agricole abondante ;</p> <p>bonnes pratiques agro-écologiques (zai, CES/DRS) ;</p> <p>textes juridiques et de documents de planification qui encadrent les actions de développement du secteur agrosylvopastoral, halieutique et faunique (ASPHF) ;</p> <p>potentiel de terre arable non encore exploitée évaluée à 9 millions d'hectares dont seulement 1/3 est exploité annuellement ;</p>	<p>faible synergie entre les acteurs ;</p> <p>faible accès aux intrants, aux équipements agricoles et au financement pour le développement des filières ASPHF ;</p> <p>la non maîtrise des itinéraires techniques de production et des nouveaux procédés en matière des traitements post-récoltes</p> <p>les problèmes phytosanitaires<sup>4</sup> (attaques parasitaires et maladies abiotiques) ;</p>	<p>Demande de plus en plus croissante des produits d'origine biologique sur le marché national, sous régional et international ;</p> <p>Engouement des populations pour la réalisation des jardins nutritives et la création des espaces verts ;</p> <p>existence de programmes de développement des organismes sous régionaux et inter-africains prenant en compte le secteur ASPHF ;</p>	<p>Réchauffement climatique entraînant le tarissement précoce des points d'eau ;</p> <p>Utilisation de plus en plus importante des produits non homologués (herbicides, pesticides)</p> <p>Déficits pluviométriques et aléas climatiques.</p>

<sup>4</sup> Du fait des champignons, bactéries, virus, mycoplasmes, nématodes, insectes, acariens, organismes animaux, plantes parasites, mauvaises herbes, certaines algues, etc.

<b>Domaine/Secteur</b>	<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
		<p>la non maîtrise des itinéraires techniques de production et des nouveaux procédés en matière des traitements post-récoltes ;</p> <p>faible accès aux marchés d'exportation et la non maîtrise des outils du commerce international ;</p> <p>Insuffisance des ressources financières allouées par le budget de l'Etat</p>		
Elevage	<p>cheptel numériquement important et diversifié ;</p> <p>importantes zones pastorales potentiellement aménageables ;</p> <p>unités de pisciculture équipées d'infrastructures de production</p>	<p>faible synergie entre les acteurs ;</p> <p>les difficultés d'approvisionnement et de distribution et le coût d'accès élevé des sous-produits agro industriels (SPAI) ;</p> <p>le faible accès aux marchés d'exportation et la non maîtrise des outils du commerce international ;</p>	<p>Demande de plus en plus croissante des produits d'origine biologique sur le marché national, sous régional et international ;</p> <p>existence de programmes de développement des organismes sous régionaux et inter-africains (UEMOA, CEDEAO, UA,...) prenant en compte le secteur ASPHF</p>	<p>Réchauffement climatique entraînant le tarissement précoce des points d'eau ;</p> <p>Apparition de plantes envahissantes réduisant qualitativement et quantitativement le pâturage et les capacités des plans d'eau ;</p>

Domaine/Secteur	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
		insuffisance des ressources financières allouées par le budget de l'Etat		Utilisation de plus en plus importante des produits non homologués (herbicides, pesticides); déficits pluviométriques et aux aléas climatiques.
Foresterie	domaine forestier constitué d'une superficie d'aires classées estimée à 3 815 000 ha et de forêts protégées représentant 42% du territoire national ;  diversité d'espèces fauniques importante;  diversité d'espèces pourvoyeuses de PFNL	Faible synergie entre les acteurs ;  Insuffisance des ressources financières allouées par le budget de l'Etat	existence de programmes de développement des organismes sous régionaux et inter-africains prenant en compte le secteur ASPHF	dégradation de la biodiversité, la destruction de son habitat ;  utilisation de plus en plus importante des produits non homologués (herbicides, pesticides)
pêche	grand nombre de plans d'eau qui sont des sites potentiels de production et d'infrastructures essentielles d'aquaculture (plus de 1200	Faible accès aux intrants, aux équipements ;  Faible synergie ;  Insuffisance des ressources financières allouées par le budget de l'Etat	marché national en produits halieutiques florissant	Réchauffement climatique entraînant le tarissement précoce des points d'eau ;  l'apparition de plantes envahissantes

Domaine/Secteur	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	barrages et retenues d'eau, en plus des fleuves et rivières)			réduisant qualitativement et quantitativement le pâturage et les capacités des plans d'eau

### I.5.2. Les FFOM du secteur secondaire

Domaine/Secteur	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Energie	Existence d'un potentiel solaire très important pour la promotion de l'énergie solaire ; disponibilité en terre et en biomasse (la canne à sucre, le sorgho sucré, le maïs, jatropha, coton, soja, tournesol, arachide) pour la production du biocarburant ; existence de centrales hydroélectriques fonctionnelles et d'un potentiel hydroélectrique exploitable estimé à 69 Mégawatts ;	faiblesse en fourniture d'hydroélectricité ; non maîtrise de la technologie et le coût élevé des équipements solaires ; le coût élevé de l'énergie	fort engagement au niveau communautaire (UEMOA et CEDEAO) pour la promotion des énergies renouvelables	grande dépendance vis-à-vis des matières et produits importés ; climat d'insécurité qui prévaut au plan national, régional et international

Domaine/Secteur	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Mines	Code minier intégrant les préoccupations environnementales et sociales ; existence d'un fonds de réhabilitation minier.	ineffectivité et l'absence des textes notamment en matière d'importation et d'utilisation des produits chimiques dans le domaine minier (cas du cyanure et du mercure) ; Insuffisance de professionnalisme dans l'exploitation artisanale ; faible retombée financière de l'exploitation minière pour les collectivités territoriales	émergence d'une dynamique de Responsabilité Sociétale des Entreprises, notamment à travers le développement de bonnes relations avec les communautés locales	Analphabétisme des acteurs de l'orpaillage ; Grande dépendance vis-à-vis des matières et produits importés ; persistance de la fraude, de la contrefaçon et de la concurrence déloyale ; effets négatifs de la production intensive de l'éthanol et du biodiesel (appauvrissement des sols, réduction des stocks d'aliments pour les hommes et le bétail) ; climat d'insécurité qui prévaut au plan national, régional et international

### I.5.3. Les FFOM du secteur tertiaire

Domaine/Secteur	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
eau	Existence des agences de l'eau opérationnelles et d'un service police de l'eau ;  Potentiel en eaux de surface et eaux souterraines, respectivement estimé à 10 milliards de m <sup>3</sup> et 113 milliards de m <sup>3</sup> ;			
transports	Existence du Centre de Contrôle des Véhicules Automobiles (CCVA) et sa décentralisation dans les régions du Burkina Faso  l'existence de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) comme acteurs concernés par les questions de pollution		Révision en cours de certains textes pour permettre le renouvellement du parc de véhicules de marchandises, d'hydrocarbures et de taxi ;  recours au transport en commun, au regard de la croissance démographique et urbaine	Accès aux marchés régionaux et internationaux par le biais de l'intégration régionale (UEMOA, CEDEAO) et la mondialisation (OMC).
le tourisme	offre touristique diversifiée  existence d'une diversité culturelle		existence de filières industrielles porteuses, d'accords préférentiels et d'offres de financement de l'activité industrielle	

<b>Domaine/Secteur</b>	<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
			par le biais du marché carbone	
assainissement	existence d'initiatives, pour la valorisation des déchets et la réduction de leur nocivité ; la faiblesse des investissements	insuffisance dans la structuration des filières d'assainissement ; la faiblesse des investissements		

## I.6. Leviers d'investissement et de création des emplois verts

Ces leviers sont présentés suivants les trois (03) secteurs d'activités économiques

### I.6.1. Dans le secteur primaire

Le tableau ci-dessous décrit les leviers et emplois verts dans le secteur primaire.

**Tableau 3: Leviers et emplois verts dans le secteur primaire**

Domaines	Leviers (Investissements verts et bonnes pratiques)	Emplois verts liés
<b>Agriculture et Elevage</b> (agriculture et pratiques pastorales durables)	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Utilisation de fumure et engrais organiques</li> <li>-Utilisation de bio-pesticides</li> <li>-Utilisation d'outillages peu polluants</li> <li>-Pratique de l'agroforesterie</li> <li>-Techniques de conservation des eaux et des sols</li> <li>-Agriculture biologique</li> <li>-Arboriculture</li> <li>-Utilisation du fourrage</li> <li>-Utilisation des sous-produits agro-industriels</li> <li>-Pratique de l'embouche</li> <li>-Intégration agriculture-élevage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Production fumure organique / compost</li> <li>-Production d'engrais organique</li> <li>-Entrepreneuriat en culture biologique</li> <li>-Technologie agricole (équipement agricole) sobre en carbone</li> <li>-Production de bio-pesticides</li> <li>-Entrepreneuriat en arboriculture</li> <li>-Autres activités de valorisation des sous-produits agricoles</li> <li>-Production de fourrage</li> <li>-Production des sous-produits agro-industriels</li> <li>-Embouche</li> </ul>
<b>Forêts et paysage</b> (gestion durable des ressources forestières et promotion de la foresterie urbaine)	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Valorisation de ressources forestières ligneuses (bois d'œuvre, bois de service et produits forestiers non ligneux)</li> <li>-Exploitation des ressources fauniques (chasses et écotourisme)</li> <li>- Aménagements paysagers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Production de bois d'œuvre</li> <li>-Production de bois de service</li> <li>-Production de plants (pépiniéristes, etc.)</li> <li>-Autres activités de valorisation sous-produits forestiers</li> <li>-Taxidermie</li> <li>-Métier de guide de chasse</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>-Elevage faunique</li> <li>-Horticulture ornementale</li> <li>-Métier de jardinier</li> <li>-Entrepreneur de jardins</li> <li>Métier de paysagiste</li> </ul>
<b>Pêche</b> (gestion durable des Ressources halieutiques et aquacoles)	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Aquaculture</li> <li>-Valorisation des produits halieutiques et aquacoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Entrepreneariat en production piscicole (création de fermes à vocation piscicole)</li> <li>-Entrepreneariat en culture de la spiruline</li> </ul>

### I.6.2. Dans le secteur secondaire

Le tableau ci-dessous décrit les leviers et emplois verts dans le secteur secondaire.

**Tableau 4: Leviers et emplois verts dans le secteur secondaire**

<b>Domaines</b>	<b>Leviers (Investissements verts et bonnes pratiques)</b>	<b>Emplois verts liés</b>
<b>Energie</b> (énergies renouvelables, économie d'énergies, hydrocarbures peu polluants)	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Production du biodiésel</li> <li>-Construction de barrages hydroélectriques</li> <li>-Interconnexion électrique avec les pays voisins de la sous-région à fort potentiel de production d'électricité</li> <li>-Développement de l'énergie solaire photovoltaïque</li> <li>-Economies d'énergie</li> <li>-Importation d'hydrocarbures peu polluants, comme le super 91</li> <li>-Promotion du biocarburant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Emplois liés à la culture de la matière première pour le biodiésel</li> <li>-Emplois liés à la fabrication du biodiésel</li> <li>-Emplois générés lors de la construction des barrages</li> <li>-Expertise nécessaire au fonctionnement des centrales hydroélectriques</li> <li>-Expertise dans le domaine de l'énergie solaire (conception, entretien/maintenance, etc.)</li> <li>-Emploi lié à la fabrication et à la commercialisation d'équipements solaires</li> </ul>

Domaines	Leviers (Investissements verts et bonnes pratiques)	Emplois verts liés
		<ul style="list-style-type: none"> <li>-Emploi lié à l'efficacité énergétique à travers la production d'équipements économes en énergie (Foyers améliorés, etc.) ;</li> <li>-Emplois relatifs aux énergies de substitution</li> </ul>
<b>Mines</b> (exploitation durable des ressources minières)	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Systématisation des Etudes d'Impact Environnemental et l'effectivité des Plans de Gestion Environnementale et Sociale et des inspections Environnementales</li> <li>-Campagnes de sensibilisation des artisans sur les risques et dangers associés à l'utilisation et la manipulation sans protection ni précaution du mercure</li> <li>-Mise en place effective sur les sites d'orpaillage de petites unités n'utilisant pas de produits chimiques et augmentation de leur capacité de traitement de minerai et de récupération d'or</li> <li>-Promotion du port d'équipement de protection (gants, masques, etc.) au niveau des sites d'orpaillage pendant les opérations d'amalgamation</li> <li>-Délimitation et aménagement de centres uniques de traitement de minerai sur les sites</li> <li>-Promotion et vulgarisation de l'utilisation systématique de retard dans l'ensemble des opérations de récupération de l'or sur les sites d'orpaillage</li> <li>-Fabrication locale du retard</li> <li>-Implication des acteurs (bénéficiaires d'autorisation d'exploitation artisanale de l'or, responsables de site d'orpaillage) dans la lutte contre l'utilisation anarchique du mercure et le traitement du minerai en dehors des zones prévues à cet effet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Expertise en verdissement de sites miniers (industriels, semi - industriels et industriels)</li> <li>-Emplois liés à la mise en place et au fonctionnement des unités</li> <li>-Emplois liés à la fabrication et à a commercialisations d'équipements homologués</li> <li>-Emplois liés au contrôle des produits et des équipements</li> </ul>

Domaines	Leviers (Investissements verts et bonnes pratiques)	Emplois verts liés
	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Réglementation de la vente, l'achat, le transport et l'utilisation du mercure sur l'ensemble des sites d'orpaillage en activité</li> <li>-Implication des communes dans le processus d'autorisation des exploitations</li> <li>-Recensement et la cartographie des sites d'orpaillage importants</li> <li>-Caractérisation physico-chimique des eaux, l'air et les sols dans la perspective d'une meilleure gestion de l'environnement minier.</li> </ul>	

### I.6.3. Dans le secteur tertiaire

**Tableau 5: Leviers et emplois verts dans le secteur tertiaire**

Domaines	Leviers (Investissements verts et bonnes pratiques)	Emplois verts liés
<b>Ressources en eau</b> (gestion durable des ressources en eau)	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Amélioration de l'efficacité du stockage de l'eau</li> <li>-Collecte et l'utilisation des eaux de pluie pour différents usages</li> <li>-Traitement et la réutilisation des eaux usées</li> <li>-Identification et l'application de techniques efficaces d'irrigation</li> <li>-Promotion de la goutte à goutte ou de l'irrigation par aspersion par exemple</li> <li>-Gestion de la demande y compris « le commerce virtuel de l'eau</li> <li>-Adoption de bonnes pratiques agricoles permettant de réduire l'ensablement des plans et cours d'eau ainsi que leur pollution</li> <li>-Suivi efficace des ouvrages de mobilisation et de stockage d'eau</li> <li>-Mise en œuvre effective de la GIRE sur toute l'étendue du territoire national</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Emplois liés à la conception, à la commercialisation et à la maintenance des équipements adaptés à la gestion de l'eau</li> <li>-Expertise pour la mise au point de techniques efficaces de gestion durable des ressources en eau ;</li> <li>-Emplois liés au suivi et au contrôle des dispositifs de gestion durable des ressources en eau</li> </ul>

<b>Domaines</b>	<b>Leviers (Investissements verts et bonnes pratiques)</b>	<b>Emplois verts liés</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Réduction des fuites d'eau grâce à un dispositif de surveillance systématique des canalisations</li> <li>-Réduction des gaspillages d'eau par l'utilisation de chasses d'eau à consommation réduite ou des toilettes sans eau par exemple (usages domestiques), l'octroi de permis de construire uniquement pour des projets comprenant une citerne de récupération des eaux pluviales</li> <li>-Adoption de mesures strictes de protection et de suivi des ressources en eau</li> </ul>	
<b>Transports (promotion de modes transports durables)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Utilisation des moyens de transports en communs intra-urbains :</li> <li>-Utilisation de moyens de transports communs interurbains</li> <li>-Utilisation de moyens de transports routiers non motorisés (transports aux moyens d'animaux, de bicyclettes et de charrettes)</li> <li>-Gestion des sorties de moyens de transport</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Emplois dans les transports en communs intra - urbain et inter - urbain (taxis, minibus, bus, etc.)</li> <li>-Emplois dans les transports non motorisés (commercialisation, entretien, ramassage de produits, et.)</li> <li>-Emplois générés par les entreprises de mise à la casse, de traitement des véhicule usagers ; de la récupération de matériaux et du traitement des résidus (huile, ferrailles, plastiques, batteries usagées, pneus, ...)</li> </ul>
<b>Tourisme (Promotion du tourisme durable)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Aménagement des sites ;</li> <li>-Sensibilisation à l'éco-tourisme ;</li> <li>-Circuit vélo ;</li> <li>-Randonnées pédestres ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Guide écotouristique ;</li> <li>-Gestionnaires des sites touristiques et culturelles ;</li> <li>-Artisans</li> </ul>
<b>Assainissement (gestion durable des déchets)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Gestion des déchets ménagers</li> <li>-Gestion des déchets plastiques</li> <li>-Valorisation des métaux (aluminium, fer, plomb),</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Emplois liés à l'enlèvement et à la valorisation des déchets ménagers</li> </ul>

Domaines	Leviers (Investissements verts et bonnes pratiques)	Emplois verts liés
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E),</li> <li>-Gestion des eaux usées et excréta,</li> <li>-Gestion des huiles usées</li> <li>-Valorisation d'autres déchets (déchets d'abattoir et verre)</li> <li>-Valorisation des sous-produits de l'assainissement (boues de vidanges, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Emplois liés à l'enlèvement et au recyclage des déchets plastiques</li> <li>-Emplois liés à valorisation de déchets électroniques</li> <li>-Emplois liés aux filières de boues de vidange, des huiles usées, etc.</li> </ul>

### I.6 les grands défis à relever

Le Burkina Faso a engrangé des acquis indéniables, mais des défis restent toujours à relever pour garantir la transition du pays vers l'économie verte. Il s'agit, entre autres de :

➤ **Le renforcement de la gouvernance de l'économie verte**

Il s'agira de mettre en place les outils et instruments (de planification et juridiques) nécessaires pour une meilleure gouvernance de l'économie verte et d'assurer l'appropriation et la mise en œuvre des politiques sectorielles, de la Politique Nationale en matière de Développement Durable (PNDD) et de la Loi d'Orientation sur le développement Durable (LODD). Pour ce faire, le renforcement des capacités des acteurs à tous les niveaux s'avère primordial pour assurer l'adhésion et l'appropriation du nouveau modèle de développement, qu'est l'économie verte, par tous les acteurs du développement national.

➤ **La réussite de la mise en œuvre du plan décennal des modes de consommation et de production durable**

Il s'agira de mettre un accent particulier sur l'éducation environnementale et l'écocitoyenneté, l'information, la sensibilisation et la formation des populations afin d'inverser la tendance à l'amenuisement progressif des ressources naturelles du fait de la pression croissante exercée sur ces dernières par une population pauvre, dont les besoins vitaux en dépendent et surtout les modes de consommation et de production peu soucieux de l'environnement.

➤ **Développement de la comptabilité, la finance et la fiscalité verte**

Il s'agira de concevoir et de mettre en œuvre des outils et instruments pour accompagner la transition vers l'économie verte et inclusive. Pour ce faire, il est envisagé d'explorer des possibilités additionnelles qui pourront aider à soutenir les investissements d'améliorer la fiscalité environnementale au Burkina Faso. Ainsi, une évaluation de la contribution de la fiscalité environnementale à la formation du revenu national dans les secteurs prioritaires au

cours des dix dernières années sera faite en comparaison avec d'autres pays d'un niveau de développement similaire.

➤ **La promotion de l'entrepreneuriat vert**

Les emplois verts contribuent à préserver les écosystèmes et la biodiversité, à réduire la consommation d'énergie, de matières premières et d'eau grâce à des stratégies à haut rendement, à réduire les émissions de carbone dans l'économie, et à minimiser voire éviter toutes formes de pollution et de déchets. Il s'agira d'encourager et/ou d'accompagner des initiatives entrepreneuriales qui mettent en œuvre des activités qui d'une part, intègrent les facteurs environnementaux, économiques et sociaux dans leurs business plans, et d'autre part, qui proposent des solutions et alternatives innovantes en matière de production et de consommation durables. Pour ce faire, l'accent sera mis sur l'identification et à l'accompagnement des filières pourvoyeuses d'emplois verts dans les secteurs prioritaires.

## **PARTIE II : ELEMENTS DE LA STRATEGIE**

### **II.1. Les fondements**

#### **II.1.1 Au niveau international**

La SNEV se fonde sur les objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030, adoptés en septembre 2015<sup>5</sup>. Elle s'appuie également sur le Programme cadre Décennal des Modes de Consommation et de Production Durables (10YFP), adopté lors de la conférence RIO+20 en 2012 par les Chefs d'Etat. Ce Programme est un cadre d'action mondial pour accélérer le changement vers des Modes de Consommation et de Production Durables, aussi bien dans les pays développés que ceux en développement.

Par ailleurs, plusieurs cadres de référence en vigueur caractérisent le contexte international de la SNEV dont la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2005), l'accord de Paris sur le climat (2015), les conventions ratifiées par le Burkina Faso notamment celles de Rio sur le développement durable (1992 et 2012), celles relatives aux changements climatiques (1992), à la biodiversité (1992), à la lutte contre la désertification (1994), à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (1989), aux polluants organiques persistants (2001).

#### **II.1.2 Au niveau régional**

La SNEV s'appuie sur l'agenda 2063 de l'Union Africaine dont l'aspiration n°1 vise à construire «une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable» Elle s'inspire de la déclaration de Malabo adoptée en 2014 et traduite par le nouveau cycle du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA+10).

Aussi, elle s'appuie sur la politique environnementale de la CEDEAO (2008) et sur la politique commune d'amélioration de l'environnement (PCEA) de l'UEMOA (2008).

#### **II.1.3 Au niveau national**

La stratégie s'inspire de l'étude nationale prospective (ENP) Burkina 2025 qui ambitionne de « transformer les déterminants de l'évolution du système burkinabè, pour rendre l'économie nationale compétitive, conforter la croissance et la prospérité, et améliorer la qualité de vie ». Elle se fonde aussi sur le Schéma National d'Aménagement et du Développement Durable du Territoire (SNADDT) qui donne les orientations du développement du territoire à court, moyen et long terme. Elle opérationnalise également la Politique Nationale de Développement Durable

---

<sup>5</sup>ODD1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ; ODD2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ; ODD6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ; ODD7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable ; ODD8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ; ODD12 : Établir des modes de consommation et de production durables ; ODD13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ; ODD15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

(PNDD) qui définit le cadre global de la mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso.

La SNEV s'adosse au Plan National de Développement Économique et Social (PNDES)<sup>6</sup>, dont l'objectif est de transformer structurellement l'économie burkinabè pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social. Cette stratégie répond également aux orientations stratégiques du Plan National de Développement Économique et Social, qui vise à son objectif stratégique 3.5. à inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales, précisément à son effet attendu 3.5.2 : les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte.

Elle tire ses fondements des politiques sectorielles, particulièrement de la politique sectorielle « production agro-sylvo-pastorale » et la politique sectorielle « Environnement, eau et assainissement » 2017-2026 adoptée en 2018 notamment l'effet EA.1.2. Les actions d'atténuation des émissions des gaz à effet de serre, la résilience aux effets néfastes des changements climatiques et la promotion de l'économie verte sont renforcées.

## II.2 la vision

La vision de la présente stratégie nationale s'énonce comme suit : «

**A l'horizon 2023, le Burkina Faso, un pays où le verdissement de l'économie est effectif, entraînant un développement inclusif et durable. »**

## II.3 Les principes directeurs

Les principes directeurs qui seront observés sont :

- **Le principe d'équité et de solidarité** : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et inter générationnelle, d'éthique et de solidarité sociale. Il est fait obligation à la communauté nationale de venir en aide aux régions et aux personnes en difficulté, de lutter contre les exclusions, d'apporter une attention particulière aux groupes défavorisés. Ce principe s'applique aux disparités régionales, garantit l'égalité des chances aux citoyens en assurant leur égal accès aux services sociaux de base ;
- **Le principe de prise en compte du genre** : la conception, la budgétisation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de toutes les actions de développement doivent nécessairement

---

<sup>6</sup>: 2.25 garantir l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité, (ii) maîtriser la croissance urbaine, (iii) renforcer les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau, (iv) gérer durablement l'environnement et les ressources naturelles et (v) renforcer les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique, dans une optique de transition vers l'économie verte.

prendre en compte les besoins spécifiques et les intérêts stratégiques des hommes et des femmes, en vue d'un véritable développement équitable, juste et durable ;

- **Le principe de durabilité environnementale** : la satisfaction des besoins socioéconomiques des populations doit nécessairement se faire dans le respect du patrimoine écologique et de l'environnement. Ce principe implique d'abord que les pouvoirs publics veillent à ce que l'évaluation des coûts des biens et services dans les programmes, les projets et la comptabilité des entreprises intègre effectivement l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à l'environnement et à la société durant tout leur cycle de vie. Enfin, dans leur conception, mise en œuvre et suivi-évaluation, tous les programmes, projets et plans de développement opérationnalisant la présente stratégie doivent intégrer la protection de l'environnement par l'adoption des modes de consommation et de production durables ;

- **Le principe de subsidiarité et de partenariat** : les pouvoirs et les responsabilités dans la prise de décision, la conception, la mise en œuvre, le suivi-évaluation et le contrôle des actions doivent être délégués au niveau de l'autorité la plus appropriée. Aussi, des complémentarités et synergies nécessaires entre les différents acteurs, doivent être recherchées en vue d'assurer une plus grande efficacité et efficience dans la réalisation du développement durable local. Pour ce faire, les autorités publiques sont tenues de faciliter l'accès aux informations relatives au développement durable et à la participation des groupes et populations locales concernés par le processus de décision sous réserve de la réglementation en vigueur ;

- **Le Principe de prévention**

Le principe de prévention impose d'une part, l'évaluation préalable des impacts négatifs éventuels d'une activité envisagée sur la santé humaine et l'environnement, et d'autre part, la prise de mesures pour éviter ou atténuer ces impacts. Il est mis en œuvre à travers un ensemble varié d'outils ou de techniques telles les évaluations environnementales, les autorisations ou déclarations préalables qui sont exigées avant toute intervention susceptible d'engendrer des effets négatifs sur les ressources en eau et l'environnement.

- **Le Principe de précaution**

Ce principe stipule que l'absence de certitude scientifique, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles sur la santé et l'environnement. Il insiste donc sur les mesures qui doivent être prises en cas d'incertitude scientifique sur les conséquences des risques sur l'environnement.

**Le principe de la GAR** : elle vise à améliorer l'efficacité en matière de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de la politique, en mettant l'accent sur l'atteinte de résultats préalablement définis de façon réaliste et l'obligation de rendre compte. Dans ce cadre, chaque acteur sera tenu par l'atteinte des résultats découlant des activités ou du processus dont il aura la responsabilité

## **II.4 Les orientations stratégiques**

### **II.4.1 L'objectif global et les impacts attendus**

La présente stratégie vise à assurer la transition de l'économie du Burkina Faso vers une économie verte et inclusive.

Les principaux impacts attendus de la mise en œuvre de cette stratégie sont : (i) la résilience des populations aux effets des changements climatiques est renforcée (ii) les modes de production et de consommation durables sont adaptés (iii) ; la gouvernance de l'économie verte est performante.

### **II.4.2 les axes stratégiques, objectifs stratégiques et effets attendus**

Au regard des défis à relever, les axes stratégiques ci-après ont été identifiés : **Axe 1 : la gouvernance de l'économie verte** ; **Axe 2 : la promotion des modes de consommation et de production durables** ; **Axe 3 : le développement de la comptabilité, la fiscalité et la finance vertes** ; **Axe 4 : la Promotion de l'entrepreneuriat vert et enfin Axe 5 : le pilotage et la coordination de la stratégie nationale d'économie verte et son plan d'action.**

#### **✚ Axe 1 : gouvernance de l'économie verte**

L'objectif stratégique de cet axe est de créer les conditions nécessaires au verdissement de l'économie nationale.

L'effet attendu de cet objectif est : « La gouvernance de l'économie verte est améliorée ».

L'atteinte de cet effet passera par : (i) le renforcement du cadre politique et juridique ; (ii) le renforcement du cadre institutionnel, (iii) le renforcement des capacités techniques et opérationnelles, (iv) la promotion de l'éducation pour l'économie verte et (v) la promotion de la responsabilité sociétale des entreprises.

#### **✚ Axe 2 : Promotion des modes de consommation et de production durables**

L'objectif stratégique de cet axe est de réduire les impacts environnementaux et d'améliorer la qualité de vie des populations à travers l'utilisation rationnelle des biens et services

Les deux principaux effets attendus sont: « les modes de consommation durables sont promus » et « les modes de production durables sont promus ». L'atteinte de ces effets nécessitera la mise en œuvre des actions suivantes : (i) la promotion des modes de consommation durable, (ii) la promotion ou vulgarisation des modes de production durables dans le secteur rural, (iii) la promotion ou vulgarisation des modes de production durables dans le secteur de l'industrie et, (iv) la promotion ou vulgarisation des modes de production durables dans le secteur des services.

#### **✚ Axe 3 : Développement de la comptabilité, la fiscalité et la finance vertes**

L'objectif stratégique de cet axe est d'accroître les ressources financières en faveur de l'économie verte.

Deux effets attendus ont été identifiés : « les comptes environnementaux sont produits » et « les ressources financières issues de l'environnement se sont accrues »

L'atteinte de ces effets passera par : (i) le développement de la comptabilité environnementale intégrée, (ii) le développement de la fiscalité verte, (iii) le renforcement des capacités des

institutions financières classiques et des fonds nationaux et (iv) la participation à la mobilisation des fonds dans le domaine du climat.

#### **Axe 4 : Promotion de l'entrepreneuriat vert**

L'objectif stratégique de cet axe est de verdir le processus de production des entreprises et créer des emplois verts décents.

L'effet attendu est : « l'entrepreneuriat vert et la création des emplois verts décents sont promus ».

L'atteinte de cet effet passera par : (i) la consolidation et le renforcement des filières existantes, (ii) la mise en place et le renforcement des structures d'accompagnement, (iii) le développement et la promotion de nouvelles filières porteuses d'emplois verts et (iv) le renforcement des capacités des acteurs pour des emplois verts.

#### **Axe 5 : Pilotage et coordination de la stratégie**

L'objectif stratégique de cet axe est d'assurer une gestion efficace et efficiente de la SNEV.

L'effet attendu est : « la gestion efficace et efficiente de la SNEV est assurée »

A cet effet, l'accent sera mis sur la vulgarisation de l'information et le développement de la communication sur l'économie verte, ainsi que le fonctionnement de l'ensemble des organes (pilotage et de coordination) qui seront mis en place aux niveaux national, et local.

## **PARTIE III : DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION**

### **III.1. Dispositions de mise en œuvre**

Elles comprennent les organes de mise en œuvre et instruments et le suivi et l'évaluation, le mécanisme de financement et Les organes.

#### **III.1.1.1 Mécanisme de pilotage**

La SNEV et son Plan d'Action, en tant qu'instruments d'opérationnalisation de la Politique Nationale du Développement Durable, des politiques sectorielles, s'appuie, sur le mécanisme de pilotage suivant.

##### **➤ A l'échelle nationale**

Au niveau national, le **Cadre de Concertation sur l'Economie Verte(CCEV)**, élargi aux autres acteurs (les Collectivités Territoriales, les ONG, la Société Civile et le Secteur Privé et Partenaires Techniques et Financiers), dénommé « CCEV », joue le rôle d'organe de Pilotage.

Présidé par le Ministre en charge de l'Economie Verte, le CCEV a pour missions de veiller à la mise en œuvre de la SNEV et de son plan d'action. Un arrêté viendra préciser les missions, attributions et fonctionnement du CCEV. La composition du CCEV prendra en compte le genre.

##### **➤ . A l'échelle locale**

Afin d'assurer une cohérence et l'efficacité des cadres de concertation au niveau local, le pilotage local de la SNEV et son Plan d'Action seront arrimés aux cadres de Cadres de Concertation Locaux existants.

#### **III.1.1.2 Mécanisme de coordination**

La coordination sera assurée au niveau national et local.

##### **➤ A l'échelle nationale**

La Coordination Générale de la mise en œuvre de la SNEV et de son Plan d'Action est assurée par la Direction Générale de l'Economie Verte et du Changement Climatique (DGEVCC). Celle-ci est chargée de la coordination d'ensemble dans la mise en œuvre des plans d'action ministériels et locaux, leur suivi, l'évaluation interne des activités en collaboration avec les Ministères sectoriels et les Collectivités Territoriales.

Une collaboration étroite devra être établie entre la DGEVCC, le SP/CNDD, le Département en charge du Développement Durable du Premier Ministère, la Direction Générale de l'Economie et de la Planification du Ministère de l'Economie et des Finances.

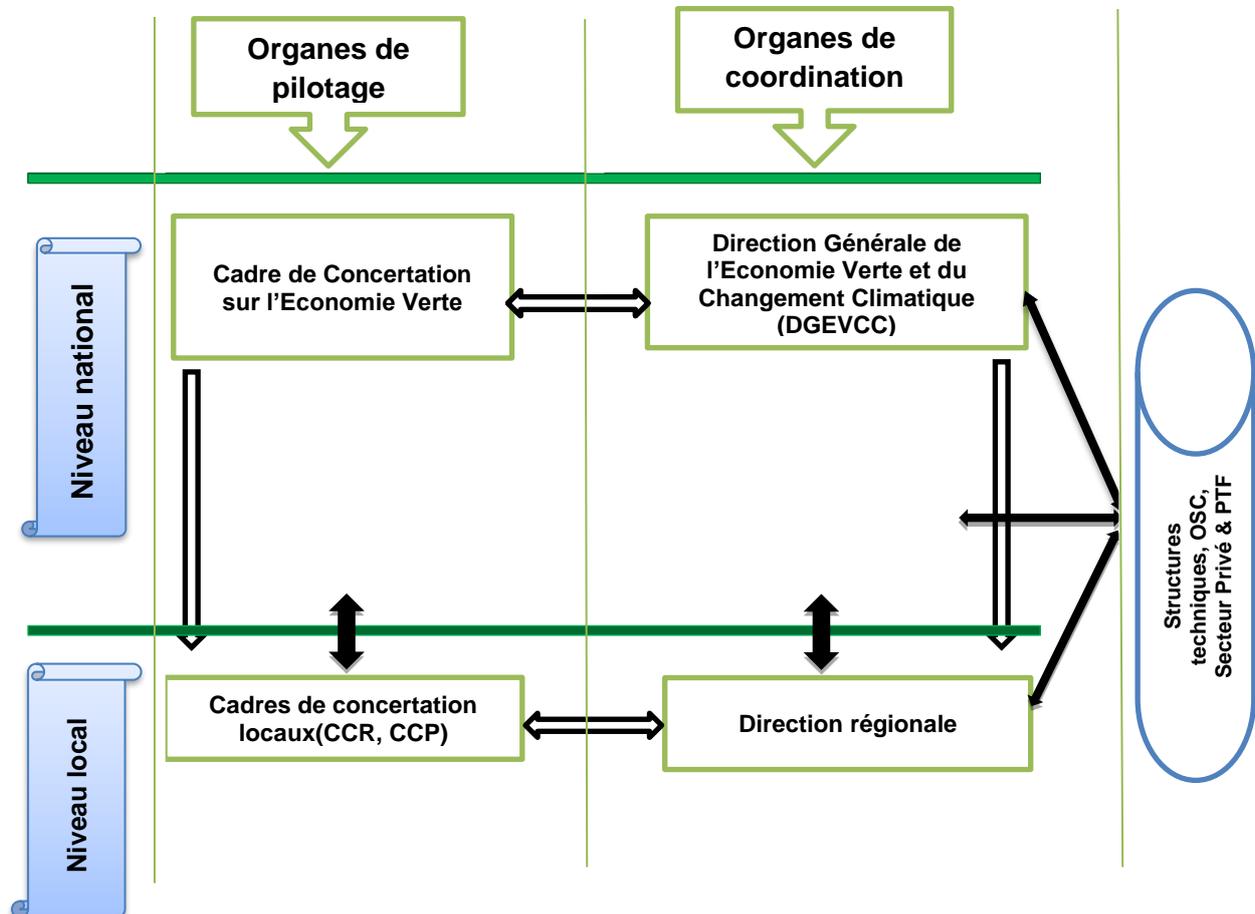
##### **➤ A l'échelle locale**

La coordination de la SNEV et de son Plan d'Action au niveau local est placée sous la responsabilité de la direction régionale en charge de l'économie verte.

### III.1.2 Cadre organisationnel

Le schéma ci-dessous décrit le cadre organisationnel de la mise en œuvre de la stratégie.

**Schéma 1 : Schéma institutionnel de mise en œuvre :**



## **III.2. INSTRUMENTS DE MISE EN ŒUVRE**

Pour opérationnaliser la stratégie, les plans d'actions triennaux glissants, les plans de travail annuels et les projets et programmes en lien avec la stratégie sont les principaux instruments de mise en œuvre de la stratégie.

### **Les plans d'actions**

Le plan d'actions triennal est l'instrument d'opérationnalisation de la stratégie. A cet effet, un plan d'action qui définit les actions prioritaires à mettre en œuvre au cours des trois (03) premières années, sera élaboré.

Les interventions annuelles se feront à travers des plans de travail annuels (PTA). Le PTA est la tranche annuelle de la programmation triennale glissante du plan d'actions. Il est un ensemble cohérent d'activités qui doivent être mises en œuvre avec les moyens nécessaires afin d'atteindre un résultat déterminé.

### **Plans locaux de développement :**

Ils sont élaborés par les collectivités territoriales. Il s'agira de prendre en compte la question de l'économie verte.

### **Plan de communication**

Un plan de communication sera élaboré et mis en œuvre. Il devrait aider à améliorer la communication et le dialogue entre les secteurs, entre les secteurs et les décideurs politiques mais aussi les décideurs politiques et les partenaires techniques et financiers, présents et non présents au Burkina Faso. Au-delà, cette stratégie entend améliorer la communication entre le central et le niveau local (Collectivité territoriales, population, société civile, secteur privé) et contribuer à une meilleure visibilité de la SNEV et de son Plan d'Action.

Le dispositif de communication sera animé à travers les mécanismes de coordination de la SNEV et de son Plan d'Action, tant aux niveaux national que local, pour garantir sa pérennité. A ce propos, la publication, mode important de capitalisation et de dissémination des résultats, sera privilégiée pour servir de support à l'acquisition d'information, de connaissances et aux échanges. Ces publications peuvent être effectuées (i) sous format scientifique ou comme information simple sur les activités du plan d'action, (ii) sous forme de livres, d'articles de journaux, de manuels, de publications multimédia et autres outils innovants.

### **III.3. Le suivi et l'évaluation**

#### **III.3.1 Le mécanisme de suivi et d'évaluation**

Un mécanisme de suivi et d'évaluation efficace requiert la mise en place d'un dispositif de planification, de suivi et d'évaluation basé sur un système d'information statistique fonctionnel et performant.

Le mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de l'économie verte est assuré par la DGEVCC et impliquant tous les acteurs concernés (administration, organisations professionnelles, opérateurs privés, ONG, partenaires techniques et financiers).

Ce mécanisme de suivi-évaluation est chargé de collecter et d'analyser des données pour fournir des éléments d'appréciation sur : (i) l'utilisation des ressources, (ii) les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie et (iii) les résultats atteints.

Par ailleurs, ce mécanisme de suivi-évaluation s'appuie sur le mécanisme de pilotage précisé.

#### **III.3.1.2 évaluation de la SNEV**

La SNEV fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale.

#### **III.3.2 Les outils de suivi et d'évaluation**

Le suivi et l'évaluation de la politique se feront à travers le renseignement des outils suivants : (i) cadre logique, (ii) le cadre de mesure de performance et (iii) le cadre de suivi de la mise en œuvre des réformes stratégiques et des investissements structurants.

La production de rapports semestriels et annuels permettra de renseigner l'ensemble de ces outils.

L'ensemble des outils de suivi-évaluation élaborés dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sectorielle pourra se baser sur les systèmes de suivi-évaluation existants notamment :

- l'observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable (ONEDD)
- le Système d'Information, de Planification et de Suivi-Evaluation des Activités (SIPSEA) pour un suivi de qualité de la mise en œuvre des actions et des activités en matière d'environnement et de développement durable.

Dans le but d'assurer un suivi axé sur les résultats, une étude spécifique sera menée en vue de : (i) mieux affiner les indicateurs, (ii) faire la situation de référence des indicateurs du plan d'action (valeurs de référence) et, (iii) corriger les valeurs - cibles (si nécessaire).

### III.4. Coût et Mécanisme de financement

Le coût des actions opérationnelles se compose du coût de l'investissement et du coût du fonctionnement.

Le coût total du Plan d'Action est évalué à **97,455** milliards de FCFA (Cf. plan d'actions), réparti comme suit : **3, 490** milliards de FCFA (soit **3,62%**) pour l'axe 1 ; **87, 348** milliards de FCFA (soit **90,56**) pour l'axe 2 ; **1, 045** milliards de FCFA (soit **1,08%**) pour l'axe 3 ; **2,5** milliards de FCFA (soit **2,59%**) pour l'axe 4 et **2, 072** milliards de FCFA (soit **2,15%**) pour l'axe 5.

Pour le financement de la Stratégie Nationale et de son Plan d'Action, diverses opportunités de financement existent au niveau national à travers : le budget national dans le cadre de l'appui budgétaire et des budgets-programmes ; les projets et programmes, les fonds nationaux dans divers domaines ; les budgets locaux (budgets des collectivités territoriales).

Par ailleurs, les projets en cours d'exécution intervenant dans des domaines identiques ou complémentaires à la présente Stratégie Nationale et de son Plan d'Action pourront signer des protocoles de cofinancement (cost - sharing) ou de financement parallèle pour réaliser en commun certaines opérations.

En somme, le processus de mobilisation du financement requis pour leur mise en œuvre devra être participatif afin de garantir l'appropriation du plan d'action par la partie nationale. Pour ce faire, il faudrait que l'Etat, investi de ses missions régaliennes, puisse davantage appuyer le processus, à travers l'allocation de lignes de crédit appropriées. Quant aux partenaires techniques et financiers, leur contribution est attendue pour garantir l'atteinte des objectifs.

Outre ces deux acteurs, des contributions, modestes soient-elles, sont attendues des Collectivités Territoriales, des communautés à la base, de la société civile et du secteur privé. L'essentiel de la contribution du secteur privé devant se faire sous-forme de financement d'actions de développement, de promotion de l'économie verte et inclusive et de la Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Le respect de la loi des finances, des procédures des partenaires financiers, la recherche de l'efficacité dans l'utilisation des ressources financières seront la règle dans la mise en œuvre de cette Stratégie Nationale et de son Plan d'Action, qui sera axée sur les résultats.

L'ensemble des acteurs du développement contribueront au financement de la présente Stratégie Nationale et de son Plan d'Action : l'Etat, les Collectivités Territoriales, les ONG, la Société Civile, le Secteur privé, les communautés de base et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

- **l'Etat** : la contribution de l'Etat est évaluée à **20%** du coût global du plan d'action (dont 12% à travers le budget et 8% à travers les autres mécanismes de financement), soit **19,297** milliards de FCFA. Cette contribution se fera à travers le financement direct d'investissements structurants (projets et programmes nationaux), le soutien aux autres acteurs du développement et à leurs organisations et la prise en charge du fonctionnement du mécanisme de mise en œuvre du plan d'action.

- **les Collectivités territoriales** : elles contribueront pour **6%**, soit **5,787** milliards de FCFA. Au cours de la période 2018 - 2020, la priorité portera sur la mise en œuvre des Programmes Régionaux de Développement (PRD) et des Plans Communaux de Développement (PCD) ayant intégré l'économie verte et inclusive.
- **les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et autres organisations de la société civile** : elles contribuent à la mise en œuvre d'actions de développement. Leur contribution financière inscrite dans la présente Stratégie Nationale et de son Plan d'Action est estimée à **3%**, pour un montant global de **2,894** milliard de FCFA.
- **le Secteur privé** : les efforts de contribution attendue du secteur privé et des institutions de financements se situeront autour de **15%** du financement de la Stratégie Nationale et de son Plan d'Action, soit un montant global de **15,433** milliards de FCFA.
- **les communautés de base** : en tant qu'acteurs essentiels de la mise en œuvre de la stratégie, elles contribueront au financement de la Stratégie Nationale et de son Plan d'Action, sous différentes formes (y compris les contributions en nature), selon le principe de la responsabilisation. Cette contribution sera d'environ de **1%**, soit un montant global de **0,965** milliard de FCFA.
- **les Partenaires Techniques et Financiers (PTF)** : outre leur engagement dans d'autres initiatives, les PTF devront consentir un effort supplémentaire dans le cadre du financement de la Stratégie Nationale et de son Plan d'Action. Cette contribution est évaluée à **54%**, soit **52,086** milliards de FCFA.

## PARTIE IV : L'ANALYSE ET LA GESTION DES RISQUES

### IV.1 Facteurs de viabilité

Le tableau ci-dessous fait la situation des facteurs de viabilité de la SNEV.

**Tableau 6: Facteurs de viabilité**

<b>Facteurs d'ordre général</b>	<b>Facteurs au niveau sous - régional ouest - africain</b>	<b>Facteurs au plan national</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- un système politique qui assure la participation effective des citoyens à la prise des décisions</li><li>- un système économique capable de dégager des excédents et de créer des compétences techniques sur une base soutenue et autonome</li><li>- un système social capable de trouver des solutions aux tensions nées d'un développement déséquilibré</li><li>- un système de production qui respecte l'obligation de préserver la base écologique en vue du développement</li><li>- un système administratif souple et capable de s'auto corriger</li><li>- un système judiciaire, capable de garantir les droits des citoyens et de rétablir les équités</li><li>- un système qui favorise des solutions moins déséquilibrées dans les transactions internationales</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- l'adoption de directives communautaires en faveur de la transition de la sous - ouest africain vers l'économie verte</li><li>- l'adoption d'un référentiel politique communautaire d'économie verte par la CEDEAO et l'UEMOA</li><li>- la création d'instruments financiers communautaires favorables à la promotion de l'économie verte</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- l'existence d'une réelle volonté politique de mettre en œuvre le développement durable</li><li>- l'existence d'un ministère dédié au développement durable</li><li>- la disponibilité de compétences variées en matière de développement durable</li><li>- l'engagement effectif de tous les acteurs publics et privés</li><li>- le transfert effectif des compétences et ressources aux collectivités territoriales</li><li>- l'existence de textes de base</li><li>- les valeurs culturelles</li></ul>

## IV.2 Facteurs de risques

Le tableau ci-dessous fait la situation des facteurs de risques.

**Tableau 7: Facteurs de risques**

Risques	Niveau de risque	Stratégie de mitigation du risque
1. Les aléas climatiques constituent un handicap quasi structurel accentués par les changements climatiques	Elevé	Une importance accordée à la mise en œuvre des différents programmes et projets d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques, ainsi que le renforcement des actions de résilience climatique réduiront les risques
2. l'instabilité politique et institutionnelle et la faiblesse de la coordination intersectorielle	Moyen	La mise en place rapide des organes de la SNEV, ainsi que leur opérationnalisation atténuera le risque. Il convient alors de doter l'ensemble des organes des ressources humaines, logistiques, matérielles et financières adéquates.
3. Insuffisance des ressources financières et problème de la coordination du financement avec les autres programmes	Moyen	Une mise en cohérence de la SNEV avec les autres programmes en cours et à venir suivant l'approche – programme, la promotion du co-financement, la recherche de financements complémentaires innovants telles qu'une meilleure fiscalisation (formelle et locale), le paiement des services des écosystèmes, l'éco-taxation, l'implication plus étroite des privé locaux et étrangers (trust funds) sont susceptibles de compenser les gaps existants.
4. L'existence de dispositions légales et réglementaires non incitatives pour l'investissement vert et d'obstacles commerciaux à l'économie verte	Moyen	L'Etat prendra des mesures d'accompagnement en faveur des investissements d'une part et accordera des avantages fiscaux et réglementaires pour améliorer l'environnement institutionnel.
5. les capacités insuffisantes des acteurs à prendre en charge les nouveaux concepts et outils relatifs à la gouvernance et à l'économie verte	Bas	Le pays dispose de ressources humaines de qualité. Toutefois la SNEV doit aider à aboutir à une mise à niveau des divers acteurs, singulièrement des techniciens du MEEVCC et des autres institutions étatiques d'encadrement dont les compétences et le savoir – faire devront être renforcés dans les domaines requis.

6. la non appropriation de la SNEV	Moyen	Des actions d'informations et de diffusions doivent être développées afin de permettre l'appropriation de la SNEV par l'ensemble des acteurs du développement. Pour cela, la mise en œuvre de la stratégie de communication devra constituer une priorité.
7. la non adhésion des partenaires techniques et financiers	Bas	Dans le but de renforcer l'adhésion des partenaires techniques et financiers, le Burkina Faso doit travailler au respect des principes de bonne gouvernance, à l'amélioration du climat des affaires et à la prise en compte des thématiques transversales, notamment le genre, les droits humains. Il doit aussi développer des stratégies efficaces en vue de mobiliser des ressources internes et d'encourager l'investissement privé.
8. l'instabilité de l'environnement économique et politique sous régional et international	moyen	Le pays devra disposer d'un dispositif d'alerte et développer des actions de veille pour anticiper les crises politiques, économiques et financières internationales, en vue de s'y adapter.

## CONCLUSION

L'élaboration de la stratégie nationale d'Economie verte reste exigeante, au regard de l'option de développement prise par le Burkina Faso et matérialisée dans le Programme Présidentiel, le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), à savoir, la transition vers une économie verte.

La SNEV se veut un document stratégique, visant à faciliter leur mise en œuvre par l'ensemble des acteurs. Elle s'articule autour de cinq axes stratégiques.

Le Plan d'Action de la SNEV expose les moyens qu'entend prendre le Burkina Faso pour assurer sa transition vers l'économie verte.

A cet effet, il met l'accent sur des actions. Toutes les actions sont regroupées par orientation, sous cinq (05) axes qui précisent les intentions des politiques sectorielles, de la PNDD et de LODD et sont toutes assorties de cibles et d'indicateurs, en vue d'en mesurer les progrès accomplis.

Il s'inscrit dans les engagements du gouvernement à réaliser une démarche de développement durable visant une intégration des préoccupations environnementales, sociales et économiques dans une perspective d'équité intergénérationnelle et intra générationnelle. Si les administrations publiques y sont interpellées au premier chef, la SNEV et son Plan d'Action visent explicitement toute la société burkinabè.

# ANNEXES

## Annexe 1 : Cadre logique

Axe 1 : la gouvernance de l'économie verte									
Objectif stratégique 1. : créer les conditions nécessaires au verdissement de l'économie nationale									
Effet attendu 1. : la gouvernance de l'économie verte est améliorée									
Code	Indicateurs de l'effet	Unité	Structures Responsables	Partenaires	Valeurs de référence (2016)	Cibles finales PS		Source de vérification	Hypothèses / Risques
						2021	2 023		
	<b>Indicateur 1</b> : Niveau de satisfaction des conditions indispensables pour la réussite de la transition vers l'économie verte	1. Bon, 2.Moyen, 3.Mauvais	DGEVCC	Autres ministères, CT, secteur privé et OSC	ND	Moyen	Bon	Rapports d'activités	Non adhésion des autres acteurs
	<b>Indicateur 2</b> : Taux de finalisation du cadre juridique	Pourcentage	DGEVCC	Autres ministères, CT, secteur privé et OSC	ND	50	100	Rapports d'activités	Non adhésion des autres acteurs
Axe 2 : Promotion des modes de consommation et de production durables									
Objectif stratégique 2. : Réduire les impacts environnementaux et améliorer la qualité de vie des populations									
Effets attendus 2.: « les modes de consommation durables sont promus » et« les modes de production durables sont promus »									
Code	Indicateurs d'effet	Unité	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence (2016)	Cibles finales PS		Source de vérification	Hypothèses / Risques
						2021	2023		

	<b>Indicateur 1</b> : La part de la population utilisant les énergies renouvelables	Pourcentage	DGEVCC	- Départements ministériels - CT - ONG - OSC - Secteur privé	ND	25	60	Rapport d'enquête	Non adhésion des autres acteurs
	<b>Indicateur 2</b> : Empreinte matérielle par habitant (e.g., consommation de matières premières biologiques et abiotiques utilisées (tonnes / personne)	Tonnes/ Personnes	DGEVCC	- Départements ministériels - CT - ONG - OSC - Secteur privé	ND	...	....	Rapport d'études	Non adhésion des autres acteurs

### Axe 3 : Développement de la comptabilité, la fiscalité et la finance vertes

Objectif stratégique 3. : **Accroître les ressources financières en faveur de l'économie verte**

Effets attendus 3. : « les comptes environnementaux sont produits » et « les ressources financières issues de l'environnement se sont accrues »

Code	Indicateurs d'effet	Unité	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence (2016)	Cibles finales PS		Source de vérification	Hypothèses / Risques
						2 021	2 023		
	<b>Indicateur 1</b> : proportion des revenus tirés de la fiscalité environnementale par rapport aux recettes fiscales	Pourcentage	DGEVCC	Ministères et autres acteurs du développement	ND	2	5	Rapport d'enquête	Non adhésion des acteurs impliqués
	<b>Indicateur 2</b> : proportion d'investissements verts par rapports au volume global d'investissements	Pourcentage	DGEVCC	Ministères et autres acteurs du développement	ND	5	40	Rapport d'enquête	Non adhésion des acteurs impliqués

### Axe 4 : Promotion de l'entrepreneuriat vert

Objectif stratégique 4. : **verdir le process de production des entreprises et créer des emplois verts décents**

Effet attendu 4. : **l'entrepreneuriat vert et la création des emplois verts décents sont promus**

Code	Indicateurs d'effet	Unité	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence (2016)	Cibles finales PS		Source de vérification	Hypothèses / Risques
						2 021	2 023		
	<b>Indicateur 1</b> : Proportion des emplois verts décents par rapport aux emplois créés.	Pourcentage	DGEVCC	MJFIP	ND	10	50	Rapport d'enquête	Non adhésion des acteurs impliqués
	Indicateur2 ; Proportion des entreprises vertes sur le nombre total des entreprises	Pourcentage	DGEVCC	MCIA	ND				
<b>Axe 5 : Pilotage et coordination de la stratégie</b>									
<b>Objectif stratégique 5. : assurer une gestion efficace et efficiente de la SNEV</b>									
<b>Effet attendu 5. : la gestion efficace et efficiente de la SNEV est assurée</b>									
Code	Indicateurs d'effet	Unité	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence (2016)	Cibles finales PS		Source de vérification	Hypothèses / Risques
						2 021	2 023		
	<b>Indicateur 1</b> : Taux d'exécution physique de la SNEV	Pourcentage	DGEVCC	- Départements ministériels - CT - ONG - OSC - Secteur privé	0	30	100	Rapport d'activités	Non adhésion des acteurs impliqués
	<b>Indicateur 2</b> : Taux d'exécution financière de la SNEV	Pourcentage	DGEVCC	- Départements ministériels - CT - ONG - OSC - Secteur privé	0	30	100	Rapport d'activités	Non adhésion des acteurs impliqués

**Annexe 2 : Cadre de mesure de la performance de la SNEV**

	Indicateurs d'impact	Unité	Structures Responsables	Source de vérification	Valeurs de référence (2016)	Cibles PS	
						2021	2023
	la résilience des populations aux effets des changements climatiques est renforcée;	Pourcentage	DGEVCC	Rapport d'Enquête	ND	≥ 45	≥ 70
	les modes de production et de consommation sont durables	Pourcentage	DGEVCC	Rapport d'Enquête	ND	≥ 35	≥ 50
	la gouvernance de l'économie verte est performante	Oui/Non	DGEVCC	Enquête SMART	ND	Oui	Oui

	Indicateurs de résultat	Unité	Structures Responsables	Source de vérification	Valeurs de référence (2016)	Cibles finales PS	
						2021	2023
<b>RS 1.1.</b> : le cadre juridique est renforcé	<b>Indicateur 1</b> : Nombre de textes d'application et de loi élaborés pour adoption	Nombre	DGEVCC	Rapports d'activités	ND	3	7
	<b>Indicateur 2</b> : Nombre de textes d'application et de loi adoptés	Nombre	DGEVCC	Rapports d'activités	ND	3	7
<b>RS 1.2.</b> : le cadre politique est renforcé	<b>Indicateur 1</b> : Proportion de Ministères et institutions ayant pris en compte l'économie verte dans leurs référentiels de planification	Pourcentage	DGEVCC	Rapports d'activités	ND	100	100
	<b>Indicateur 2</b> : Proportion de Collectivités Territoriales ayant pris en compte l'économie verte dans leurs référentiels de planification	Pourcentage	DGEVCC	Rapport d'enquête	ND	50	100

	Indicateurs de résultat	Unité	Structures Responsables	Source de vérification	Valeurs de référence (2016)	Cibles finales PS	
						2021	2023
<b>RS 1. 3</b> : les capacités techniques et institutionnelles sont renforcées	<b>Indicateur 1</b> : Proportion d'administrations et de CT ayant une maîtrise du concept et des bonnes pratiques en matière d'économie verte	Pourcentage	DGEVCC	Rapport d'enquête	ND	50	100
	<b>Indicateur 2</b> : Nombre de personnes formées	Nombre	DGEVCC	Rapports d'activités	ND	600	2000
<b>RS 1. 4</b> : l'éducation pour l'économie verte est promue	<b>Indicateur 1</b> : Proportion de structures d'éducation dispensant des cours sur l'éducation à l'économie verte	Pourcentage	- MASSN - MEN - MESS	Rapports d'activités	ND	25	80
<b>RS 1. 5</b> : la responsabilité sociétale des entreprises est promue	<b>Indicateur 1</b> : Proportion d'entreprises du secteur formel ayant adopté la RSE	Pourcentage	DGEVCC	Rapports d'activités	ND	10	75
<b>RS 2. 1</b> : les modes de consommation durable sont promus	<b>Indicateur 1</b> : Nombre de thèmes techniques de formation sur de meilleures pratiques de production	Nombre	DGEVCC	Rapports d'activités	ND	3	10
	<b>Indicateur 2</b> : Nombre d'initiatives mises en œuvre pour informer la population sur la consommation responsable et pour contribuer à l'encadrement et au développement de l'étiquetage et des certifications	Nombre	MICA/CNCC	Rapports d'activités	ND	20	80
	<b>Indicateur 3</b> : Nombre de personnes touché (sensibilisation et formation)	Nombre	DGEVCC	Rapports d'activités	ND	2000	10000
<b>RS 2. 2</b> : les modes de production durables dans le secteur rural sont « promues ou vulgarisées »	<b>Indicateur 1</b> : Nombre de thèmes techniques de formation sur de meilleures pratiques de production	Nombre	SP/CPSA	Rapports d'activités	ND	3	10
	<b>Indicateur 2</b> : Nombre annuel de technologies innovantes vulgarisées	Nombre	DGEVCC	Rapports d'activités	ND	4	20
<b>RS 2. 3</b> : les modes de production durables dans le secteur de l'industrie et de	<b>Indicateur 1</b> : Nombre de thèmes techniques de formation sur de meilleures pratiques de production	Nombre	MICA (DGDI et DGA), MEMC (DGM et DGE)	Rapports d'activités	ND	3	10

	Indicateurs de résultat	Unité	Structures Responsables	Source de vérification	Valeurs de référence (2016)	Cibles finales PS	
						2021	2023
l'artisanat sont « promues ou vulgarisées »			MHU (DGAHC et DGUTF)				
	<b>Indicateur 2</b> : Nombre annuel de technologies innovantes vulgarisées	Nombre	MICA (DGDI et DGA), MEMC (DGM et DGE) MHU (DGAHC et DGUTF)	Rapports d'activités	ND	4	20
<b>RS 2.4</b> : les modes de production durables dans le secteur des services sont promues	<b>Indicateur 1</b> : Nombre de thèmes techniques de formation sur de meilleures pratiques de production	Nombre	MICA/DGC MCAT/DGT MID/DGTTM	Rapports d'activités	ND	3	10
	<b>Indicateur 2</b> : Nombre annuel de technologies innovantes vulgarisées	Nombre	MICA/DGC MCAT/DGT MID/DGTTM	Rapports d'activités	ND	4	20
<b>RS 3.1.</b> la comptabilité environnementale intégrée est développée	<b>Indicateur 1</b> : Proportion de comptes environnementaux intégrés aux comptes économiques produits et mis à jour	Pourcentage	DGEP	Rapports économiques périodiques	ND	50	100
<b>RS 3.2.</b> la fiscalité verte est développée	<b>Indicateur 1</b> : Proportion d'instruments d'éco - fiscalité mis en œuvre	Pourcentage	DGEP	Rapports d'activités	ND	50	100
<b>RS 3.3.</b> les capacités des institutions financières classiques et des fonds nationaux sont renforcées	<b>Indicateur 1</b> : Proportion d'institutions financières classiques et de fonds nationaux engagés dans une transition vers la finance verte	Pourcentage	DGEVCC	Rapports d'activités	ND	25	80
<b>RS 3.4</b> la participation à la mobilisation des fonds dans le domaine du climat est assurée	<b>Indicateur 1</b> : Document d'accréditation de l'entité nationale de mise en œuvre de Fonds d'Adaptation et du Fonds Vert Climat	Nombre	SP/CNDD	Rapports d'activités	ND	01	02
<b>RS 4.1.</b> les filières existantes sont consolidées et renforcées	<b>Indicateur 1</b> : Proportion de filières vertes consolidées	Pourcentage	DGEVCC	Rapports d'activités	ND	25	75

	Indicateurs de résultat	Unité	Structures Responsables	Source de vérification	Valeurs de référence (2016)	Cibles finales PS	
						2021	2023
<b>RS 4.2.</b> les structures d'accompagnement sont mise en place et renforcées	<b>Indicateur 1:</b> Proportion de structures d'accompagnement opérationnelles (secteurs prioritaires du rapport exploratoire)	Pourcentage	DGEVCC	Rapports d'activités	ND	25	80
<b>RS 4.3.</b> de nouvelles filières porteuses d'emplois verts sont développées et promues	<b>Indicateur 1:</b> Proportion d'entreprises vertes créées (par rapport au nombre total d'entreprises créées à la même période)	Pourcentage	DGEVCC	Rapports d'activités	ND	10	60
<b>RS 4.4.</b> les capacités des acteurs pour des emplois verts durables sont renforcées	<b>Indicateur 1:</b> Proportion d'emplois verts décents générés (par rapport au nombre global d'emplois générés)	Pourcentage	DGEVCC	Rapports d'enquête	ND	25	75
<b>RS 5. 1 :</b> la coordination et le pilotage de la SNEV sont assurés	<b>Indicateur 1 :</b> le dispositif de coordination de la SNEV est fonctionnel	1. Oui, 2.Non	DGEVCC	Rapports d'activités	Non	Oui	
	<b>Indicateur 2 :</b> nombre de comité mise en place et fonctionnel	Nombre	DGEVCC	Rapports d'activités	0	2	2
<b>RS.5.2 :</b> la planification, la programmation et le suivi-évaluation des activités sont assurés	<b>Indicateur 1 :</b> Niveau de fonctionnalité du dispositif de suivi-évaluation	1. Bon, 2.Moyen, 3.Mauvais	DGEVCC	Rapports d'activités	Inexistant	Bon	
	<b>Indicateur 2 :</b> Nombre d'outils de suivi-évaluation élaborés et opérationnel	Nombre	DGEVCC	Rapports d'activités	0	4	4
<b>RS.5. 3 :</b> le dispositif de communication de la SNEV est mise en place et fonctionnel	<b>Indicateur 1 :</b> Taux de couverture médiatique des activités	Pourcentage	DGEVCC	Rapports d'activités	0	25	100
	<b>Indicateur 2 :</b> Taux de mise en œuvre du plan de communication	Pourcentage	DGEVCC	Rapports d'activités	0	35	100